

# LE BULLETIN

DES

## RECHERCHES HISTORIQUES

---

VOL. XXXVII LEVIS, SEPTEMBRE 1931

---

No. 9

### M. DE BOUGAINVILLE AUX ILES MALOUINES

Louis-Antoine de Bougainville, qui servit sous Montcalm dans la Nouvelle-France de 1756 à 1759, est surtout connu par le voyage qu'il fit autour du monde. S'il n'avait eu que ses trois années de séjour au Canada à son actif, il est à peu près certain qu'il ne serait connu aujourd'hui que par les Canadiens-français qui, eux, n'ont pas oublié ceux qui se battirent pour conserver le Canada à la France.

Mais avant d'entreprendre le grand voyage qui devait illustrer son nom, M. de Bougainville avait fait aux îles Malouines un établissement qui, s'il avait vécu, aurait donné une autre colonie à la France. Cet essai nous intéresse parce que plusieurs familles acadiennes y prirent part.

Les îles Malouines, qui aujourd'hui portent le nom d'îles Falkland, furent découvertes par Amerig Vespuce en avril 1502.

M. de Bougainville écrit à leur sujet :

“Cependant leur position heureuse pour servir de relâche aux vaisseaux qui vont dans la mer du Sud et d'échelle pour la découverte des terres australes, avait frappé les navigateurs de toutes les nations. Au commencement de l'année 1763, la cour de France résolut de former un établissement dans ces îles. Je proposai au ministère de le commencer à mes frais, et secondé par MM. de Nerville et d'Arboulin, l'un mon cousin-germain et l'autre mon oncle, je fis sur le champ construire et armer à Saint-Malo, par les soins de M. Duclos

Guyot, l'*Aile*, de vingt canons, et le *Sphinx*, de douze, que je munis de tout ce qui était propre pour une pareille expédition”.

Puis, M. de Bougainville ajoute :

“J'embarquai plusieurs familles acadiennes, espèce d'hommes laborieuse, intelligente, et qui doit être chère à la France par l'inviolable attachement que lui ont prouvé ces honnêtes et infortunés citoyens.”

Le 7 juin 1763, le roi de France avait autorisé l'embarquement des Acadiens pour cette expédition. Le 4 août suivant, le roi avait également maintenu une solde de six sous par jour en faveur de chaque Acadien !

M. Emile Lauvrière raconte ainsi l'histoire de la colonie de M. de Bougainville sur les îles Malouines :

“Le départ eut lieu de Saint-Malo le 15 septembre 1763; après deux relâches, dont une à Montévidéo “ou l'on prit beaucoup de chevaux et de bêtes à cornes”, on s'installa le 3 février 1764 dans “une grande baie qui parut commode pour un premier établissement”; le nom de “Baie Française” qu'on lui donna dut rappeler à nos Acadiens le pays natal. On débaya, sur un point propice, Port-Louis, les ajoncs qui couvraient le sol; on érigea des cases couvertes de bruyères; on construisit un fort en terre et en gazon, on y installa 12 canons; et, après avoir le 5 avril 1764 pris officiellement possession de l'Archipel, Bougainville y laissa son oncle, M. de Niverville (ancien officier du Canada que nous avons vu opérer sur le Saint-Jean et dans l'isthme de Shédiac (1) avec “hardes et provisions pour deux ans”. Quand il revint le 5 janvier 1765 avec 80 nouveaux colons acadiens de Saint-Malo, notre colonisateur trouva sa petite colonie en parfait état. L'hiver n'avait pas été rude; peu de neige et point de glace. Les premiers habitants avaient vécu de pêche et de chasse, chasse facile : car les animaux ne craignaient pas l'homme; le blé et les autres plantes d'Europe poussaient; le bétail vivait en liberté. On se serait cru aux premiers temps de l'Acadie. En février 1766, Bougainville amena donc de Saint-Malo sur l'*Aigle* et de Rochefort sur l'*Etoile* un troisième contingent de 79 colons, pour la plupart acadiens, avec tout le

(1) Erreur.

matériel nécessaire à la colonisation, et il ramena en France un premier chargement d'huile et de peaux de loups marins.

“Tout allait donc pour le mieux, lorsque survinrent les difficultés diplomatiques. D'une part, l'Espagne revendiqua, comme dépendant du continent américain, ces îles Malvinas dont elle n'avait jamais tiré parti. D'autre part, les Anglais, qui ont toujours vu d'un mauvais oeil toute tentative de colonisation française, envoyèrent dès 1764 le commodore Byron (grand-père du poète, triste héros des démolitions de Louisbourg et des déportations acadiennes). En janvier 1765, malgré l'évidente priorité de nos droits, il n'hésita pas à déclarer anglaises ces îles dites Falkland. N'y séjournant que treize jours, il n'y établit pas même un habitant. Ce ne fut qu'en 1766 qu'il fonda son rudimentaire Port-Egmont; il n'en osa pas moins, dès le mois de décembre suivant, menacer les Français de Port-Louis d'une descente armée, s'ils n'évacuaient pas au plus tôt la place. C'était pour les pauvres Acadiens la même politique terroriste qu'en Acadie. Avec sa veulerie habituelle, le gouvernement de Louis XV intimidé, pour évincer les Anglais, reconnut les droits de l'Espagne; et, le 1er avril 1767, Bougainville vint sur la *Boudeuse* faire remise au gouvernement espagnol d'un établissement qui nous avait déjà coûté 603,000 livres”.

X  
X        X

C'est le 15 décembre 1766 que M. de Bougainville partit de Saint-Malo pour son voyage autour du monde. Il commandait la frégate *la Boudeuse* et avait sous ses ordres la flûte *l'Etoile*. M. de Bougainville franchit le détroit de Magellan, explora l'archipel des îles Pomotou, mouilla à Taïti, découvrit la plupart des îles Samoa, etc, etc. Il rentra à Saint-Malo le 16 mars 1769.

On a écrit que M. de Bougainville se fit accompagner de plusieurs de ses anciens compagnons d'armes du Canada dans son voyage autour du monde. Y a-t-il du vrai là-dedans ?

Dans le récit de son voyage publié en 1771, M. de Bougainville nous apprend que son état-major était composé de

onze officiers, trois volontaires, et l'équipage de deux cent trois matelots, officiers mariniers, soldats, moussettes et domestiques. Il nous dit, de plus, que le prince de Nassau Sieghen avait obtenu du Roi la permission de faire le voyage avec lui.

M. de Bougainville termine son discours préliminaire en écrivant :

“Je finirai ce discours en rendant justice au courage, au zèle, à la patience invincible des officiers et équipages de mes deux vaisseaux. Il n'a pas été nécessaire de les animer par un traitement extraordinaire, tel que celui que les Anglais ont cru devoir faire aux équipages de M. Byron. Leur constance a été à l'épreuve des positions les plus critiques, et leur bonne volonté ne s'est pas un instant ralentie. C'est que la nation française est capable de vaincre les plus grandes difficultés, et que rien n'est impossible à ses efforts, toutes les fois qu'elle voudra se croire elle-même l'égale au moins de telle nation que ce soit au monde”.

Puis, en note, M. de Bougainville donne les noms de tous les officiers qui avaient fait le tour du monde avec lui sur la frégate la *Boudeuse* et la flûte l'*Etoile*.

Etat-major de la frégate la *Boudeuse* : M. de Bougainville, capitaine de vaisseau; Duclos Guyot, capitaine de brûlot, chevalier de Bournand, chevalier d'Oraison, chevalier de Bouchage, enseignes de vaisseau; chevalier de Suzannet, chevalier de Kné, gardes de la marine, faisant fonctions d'officiers; Le Corre, officier marchand; Saint-Germain, écrivain; La Veze, aumônier; La Parte, chirurgien-major.

Etat-major de la flûte l'*Etoile* : M. Chesnard de la Giraudais, capitaine de brûlot; Caro, lieutenant des vaisseaux de la Compagnie des Indes; Donat, Landais, Fontaine et Lavaryle-Roi, officiers marchands; Michaud, écrivain; Vinès, chirurgien-major.

Il y avait de plus MM. de Commerçon, médecin; Verron, astronome, et de Romainville, ingénieur.

Combien parmi les officiers de M. de Bougainville avaient servi au Canada ? Nous n'en connaissons que deux : MM. Duclos Guyot et de la Giraudais.

M. Aegidius Fauteux écrit au sujet de M. Duclos-Guyot :

“Pierre Duclos-Guyot qui conduisit Bougainville à Québec, en 1759, est le même qui servit de second au célèbre navigateur, sur la frégate la *Boudeuse*, lors de son grand voyage autour du monde, de 1766 à 1769. Le 8 mars 1777, il fut fait chevalier de Saint-Louis, avec la note suivante : “Duclos-Guyot, capitaine de brûlot, navigue depuis quarante-trois ans, a fait vingt-quatre campagnes, dont six pour le roi et particulièrement celle pour le tour du monde; a été chargé de plusieurs commandements, a soutenu beaucoup de combats et fait beaucoup de prises, est officier depuis treize ans” (Mazas, *Hist. de l'Ordre de Saint-Louis*, II, p. 263). Duclos-Guyot fut capitaine de port à l'île de France de 1781 à 1784 (*Rapport de l'archiviste de la province de Québec pour 1920-1921*, p. 202).

François-Pierre de la Giraudais, né à Saint-Malo en 1725, embrassa tout jeune la carrière de marin. En 1759, il commandait en second la flotte de ravitaillement envoyés dans la Nouvelle-France sous la conduite du capitaine Canon. Dans la bataille de la rivière Ristigouche, le 8 juillet 1760, M. de la Giraudais commandait le navire le *Machault*. Il donna l'ordre d'incendier son navire afin de l'empêcher de tomber aux mains de l'ennemi. (Gustave Lanctôt, *Le dernier effort de la France au Canada*). M. de la Giraudais vivait encore en 1775. Le 9 novembre 1759, pendant qu'il était au Canada, le brave de la Giraudais avait épousé une canadienne Catherine Dorval. Elle suivit son mari en France.

M. de Bougainville ne nomme pas parmi les officiers de l'*Etoile* le sieur de Saint-Simon. Pourtant, il y avait un M. de Saint-Simon à bord de l'*Etoile*. Celui-ci, probablement, n'agissait qu'en qualité d'officier civil. D'après Carlo-Carli, le sieur de Saint-Simon, capitaine d'infanterie, fort versé dans la langue et les usages des Sauvages, né au Canada, servait sous les ordres de M. de la Giraudais. Qui était ce M. de Saint-Simon ?

P.-G. R.

## FONDEURS DE CUILLERS

---

En France, on nomme "cuilleriste" l'ouvrier qui fabrique des cuillers, mais je n'ai pas rencontré cette expression dans les archives du district de Montréal et je suppose que dans certaines parties de l'ancienne mère-patrie, comme ici, on disait autrefois "cuillierier" ou "fondeur de cuillers".

L'île de Montréal compte, au nombre de ses pionniers, le fameux Cuillierier, dont le patronyme rappelle, sans doute, le métier de ses pères.

Depuis longtemps, les Canadiens emploient l'expression "fondeur de cuillers" et quelques-uns de nos meilleurs écrivains ont pensé que l'artisan ainsi désigné avait toujours existé dans notre pays.

Sous la signature de Napoléon Legendre, le *B. R. H.* de 1898, p. 158, nous dit "qu'autrefois, chez le peuple, on se servait beaucoup de cuillers d'étain". L'auteur aurait pu se dispenser de préciser: *chez le peuple*, car les inventaires enseignent que cet ustensile se trouvait chez les gentilshommes, chez les bourgeois tout autant que chez les artisans, les laboureurs et les journaliers.

M. Legendre ajoute que les cuillers se brisaient facilement, mais qu'on en conservait les morceaux, parce que, de temps à autre, un fondeur passait qui, à l'aide d'un moule, refaisait avec les morceaux conservés de "belles cuillers neuves et brillantes comme de l'argent."

"Le métier, continue l'écrivain, ne pouvait pas enrichir son homme, mais il le faisait vivre, et c'est déjà quelque chose; sans compter que le fondeur était généralement nourri et logé pour rien, quelquefois avec sa petite famille qu'il traînait sur ses talons. Il joignait aussi à ce petit commerce la vente de menus objets d'étain qui lui rapportait encore un certain bénéfice."

Je doute fort que la Nouvelle-France ait eu des fondeurs de cuillers ambulants. Dans les milliers d'actes qui me sont passés sous les yeux depuis quarante ans, je n'ai relevé la mention d'un "fondeur de cuillers" qu'en 1763, et d'un "cuillierier" qu'en 1803.

Tant que les colons furent clairsemés, on peut imaginer que la fonte des cuillers en étain devait se faire au " fort ", au village ou à la ville par l'arquebusier, l'armurier, le serrurier, le taillandier, le chaudronnier ou le forgeron, lesquels s'adonnaient indifféremment à la réparation des armes, des pots, des serrures, des vases, des outils et des ustensiles métalliques.

Du haut en bas de l'échelle sociale, on cumulait les fonctions et les besognes, car les salaires étaient minimes et les familles nombreuses. Il fallait donc avoir plusieurs cordes à son arc pour se tirer d'affaires. Ainsi voyons-nous Bénigne Basset être à la fois : notaire, greffier de justice, arpenteur et secrétaire de fabrique. On peut signaler encore que des charpentiers, à l'occasion, fabriquaient des sabots, des billes et des planches et que des menuisiers produisaient des meubles, sculptaient le bois, etc.

La spécialisation n'a donc dû se produire que graduellement et les industriels ne se montrèrent qu'alors que " le chemin du roi " fut bordé d'habitations sur de grandes étendues, puis qu'une certaine aisance permit aux gens de confier leurs travaux à des spécialistes.

Voilà pourquoi, à mon sens, il n'est pas question, dans les documents antérieurs à 1760, de fondeurs de cuillers ambulants, de colporteurs, etc. Ceux-ci n'apparurent que sous le régime anglais, quand la population se densifia, que l'industrie et le commerce moins ligotés permirent une circulation plus libre et plus grande de la monnaie.

A partir de cette époque mais alors seulement, il y eut quelque profit à déambuler le long des rangs et des côtes.

\* \* \*

Quand j'étais directeur du défunt *Monde illustré*, j'ai publié divers extraits des " Mémoires intimes ", inédits, de Louis Fréchette, le poète lauréat célèbre avec qui j'étais en relation. L'un de ces extraits fut consacré aux " Oiseaux de passage " ainsi qu'il appelait les instituteurs errants, les fondeurs de cuillers, les crampeurs de poêles, les raccommodeurs de faience, les corporteurs, etc.

Voici le passage qui concerne notre type.

“ La plupart de ces ambulants étaient vieux. . . . Il fallait s'en défier, disait-on, car quelques-uns passaient pour jeter des sorts. Aussi n'osait-on rien leur refuser. D'où venaient-ils? on ne savait pas trop; et eux, probablement pour bénéficier de la réputation mystérieuse qu'on leur faisait, n'en parlaient jamais. . . Ils avaient l'air de vivre en chemineaux, et c'était bien rare qu'on les vit plus d'une fois au même endroit. ”

“ Ils portaient leurs outils et leurs matériaux sur leur dos, dans un sac, et s'arrêtaient de préférence chez les pauvres gens ”. . .

“ Le fondeur de cuillers avait la fierté de son travail; pour allécher la pratique il vantait ses “ moules ”, dont le mérite et la valeur consistaient surtout dans les dessins, fleurons ou arabesques plus ou moins artistiques que la matrice imprimait en relief sur le manche de la cuiller. J'en ai connu un qui avait un moule orné d'un ostensor ”. . .

“ Le fondeur de cuillers se doublait assez souvent d'un conteur de profession; et alors sa récolte de “ gros sous ” se doublait et se triplait dans tous les cantons où il passait la veillée. ”

\* \* \*

Enfin, pour utiliser à peu près toutes mes notes sur le “ fondeur ”, je pourrais reproduire une chanson — la seule — qui me soit “ advenue ” au cours des nombreuses années que j'ai consacrées au folklore. Elle me fut chantée par E.-M. Bellefeuille, âgé de 71 ans. Il l'avait apprise de son père Léon, vers 1865.

Mon informateur étant alors très jeune, son texte est défectueux, néanmoins il sert à démontrer que le fondeur était tellement populaire qu'on pouvait le chançonner.

*Baptiste Durand*

1

C'est un nommé Durand  
Qui n'a pas grand talent.  
Il a vendu sa terre  
C'était pour s'avoir  
Un moule à cuillers.

2

Il allait de maison en maison,  
Son moule à cuillers,  
Son sac à plomb,  
Il entrait d'un air fier,  
Demandait à fondr' des cuillers,  
Si vous en avez, dit' moi-lé,  
Je vais vous en couler.  
Sur le foyer on va s'exposer.

3

Vous savez qu'il est lent  
Il prend toujours son temps.  
Quand il était paré,  
Son étain était brûlé.  
Baptiste alors pris son sac,  
La femm' son manche à balai.  
Des coups lui en a donnés.  
Pauvre Baptist' s'est trouvé payé.

4

Qu'en a composé la chanson.  
J'ose à peine vous le nommer.  
C'est un nommé Rivet,  
Un repasseur de rasoirs.  
Quand il veut les affiler  
Il les pass' sur sa meule  
Pour les ébrécher.

La métrique des vers n'embarasse jamais le parolier populaire. Il choisit un air, puis compose son texte. Si les syllabes manquent ou abondent, il augmente ou diminue la valeur des notes et ce n'est pas plus malin que cela, car c'est le fond seul qui lui importe.

INVENTAIRE DES REGISTRES DE L'ETAT CIVIL  
DU DISTRICT DE RIMOUSKI

—  
*Catholiques*

- Matane—de 1842 à 1930 inclus (l'année 1849 manque).  
Ste-Marguerite-de-Causapsca — de 1928 à 1930 inclus.  
St-Mathieu — de 1866 à 1930 inclus.  
St-Narcisse — de 1919 à 1930 inclus.  
St-Edouard-des-Méchins, St-Paul-des-Capucin et Sept-Frères-des-Grosses-Roches — de 1882 à 1930 inclus. (1927, 1928 et 1929 manquent).  
St-Moïse — de 1874 à 1930 inclus.  
St-Octave-de-Métis — de 1855 à 1930 inclus.  
St-Antoine-de-Padoue — de 1910 à 1930 inclus.  
Ste-Anne-de-la-Pointe-au-Père — de 1882 à 1930 inclus.  
St-Rémi-de-la-Rivière-Métis ou Price — de 1910 à 1930 inclus.  
Notre-Dame-du-Sacré-Coeur — de 1875 à 1930 inclus.  
St-Raphaël-d'Albertville — de 1919 à 1930 inclus.  
St-Germain-de-Rimouski — 1701 à 1930 inclus (1793, 1794, 1796 et 1813 manquent).  
Ste-Marie-de-Sayabec — de 1895 à 1930 inclus.  
St-Simon\* — de 1836 à 1930 inclus.  
Canton Blais ou St-Tharsicius, — de 1926 à 1930 inclus.  
St-Jean-Baptiste-Vianney — de 1922 à 1930 inclus.  
St-Valérien — de 1885 à 1930 inclus.  
St-Pierre-du-Lac - Matapédiac-Cedar-Hall-Val - Brillant — de 1884 à 1930 inclus.  
St-Ulric-de-Rivière-Blanche — de 1868 à 1930 inclus.  
Ste-Blandine — de 1878 à 1930 inclus.  
Ste-Angèle-de-Mérici — de 1868 à 1930 inclus.  
St-Anaclet — de 1859 à 1930 inclus.  
Missions de l'Intercolonial — Amqui — de 1879 à 1930 inclus.  
Notre-Dame-de-l'Assomption — Sandy-Bay — Baie des Sables — de 1860 à 1929 inclus. (1930 manque)  
Ste-Cécile-du-Bic — 1850 à 1930 inclus.

St-Jacques-de-Causapscaal — de 1884 à 1930 inclus.

St-Cléophas — de 1921 à 1930 inclus.

Ste-Jeanne d'Arc — de 1921 à 1930 inclus.

Ste-Florence-de-Beaurivage — de 1909 à 1930 (1917  
manque)

St-Fabien — de 1848 à 1930 inclus.

St-Donat — de 1869 à 1930 inclus.

St-Damase — de 1885 à 1930 inclus.

Ste-Félicité — de 1864 à 1930 inclus.

Ste-Flavie — de 1850 à 1930 inclus.

St-Gabriel — de 1873 à 1930 inclus.

St-François-Xavier-des-Hauteurs — de 1918 à 1930 in-  
clus.

St-Léon-le-Grand — de 1905 à 1930 inclus.

St-Léandre — de 1906 à 1930 inclus.

St-Zénon-du-Lac-Amqui — de 1918 à 1930 inclus.

St-Edouard-du-Lac-au-Saumon — de 1907 à 1930 inclus.

St-Joseph-de-Lepage — de 1874 à 1930 inclus.

St-Luc-de-Matane — de 1891 à 1930 inclus.

Ste-Luce — de 1842 à 1930 inclus.

St-Marcellin — de 1919 à 1930 inclus.

Mont-Joli — de 1889 à 1930 inclus.

Monastère des Ursulines de Rimouski — 1919.

Couvent des Soeurs du St-Rosaire — de 1912 à 1930 in-  
clus.

Soeurs Servantes de Jésus-Marie — de 1922 à 1927.

#### *Protestants*

Eglise Unie du Canada :

Petit Métis — de 1926 à 1930 inclus.

Sayabec — 1927.

Eglise Presbytérienne :

Côté sud du Fleuve St-Laurent — 1924, 1925 et 1926.

Metis — Leggat's Point — de 1844 à 1849 inclus; de  
1853 à 1861; de 1864 à 1928 inclus.

Eglise d'Angleterre du district de Rimouski — de 1905  
à 1911 inclus.

Eglise Congrégationnelle:

Métis — de 1863 à 1866 inclus.

Eglise Wesleyan Methodist Congregation:

Little Metis — de 1867 à 1878.

Eglise Méthodiste:

Little Metis — de 1880 à 1888 inclus; de 1894 à 1925 inclus.

---

## REPONSES

---

**Le chevalier de Maupéon** (XXXVII, p. 469). — Guillaume-Emmanuel-Théodose de Maupéon, chevalier, comte de Lestrangle, qu'on voit à Québec en décembre 1694 doit être le chevalier de Maupéon Ribandon sur lequel Laffilard donne les dates suivantes : garde marine, 1er Janvier 1694; enseigne de vaisseau, 5 mai 1695; repassé en France, 1695; enseigne de vaisseau, 1695, remplacé, 1er mai 1696; lieutenant de vaisseau .....; capitaine de frégate, .....; capitaine de vaisseau, 27 octobre 1707; gouverneur de Grenade, 1er septembre 1711; repassé, .....; capitaine de vaisseau, 27 janvier 1716; chevalier de Saint-Louis, 28 juin 1718; mort à Paris le 4 mars 1725.

**Pierre Dorfeuille, sieur de la Hussodière** (XXXVII, p. 485). — Il y a eu deux Dorfeuille dans la Nouvelle-France.

Au contrat de mariage de Thomas de La Nauguière (Lanaudière) et de Marguerite Denys de la Ronde reçu par le notaire Romain Becquet, à Québec, le 12 octobre 1672, un des signataires est François Dorfeuille. On ne donne pas sa qualité.

Quelques jours plus tard, le 29 octobre 1672, l'intendant Talon accorde une seigneurie de une lieue de front sur une lieue de profondeur, dans les environs de la rivière Nicolet, à Pierre Dorfeuille, sieur de la Hussodière.

Vingt-trois ans plus tard, cette seigneurie est réunie au domaine du Roi probablement parce que Dorfeuille de la Hussodière, parti du pays, ne s'était plus occupé de sa concession.

## LES PETIT OU LE PETIT

—

Il y a eu à Québec, ou dans les environs, dans la seconde moitié du XVII<sup>e</sup> siècle, trois Petit ou LePetit, portant le prénom de Pierre. Essayons de les mettre à leur place respective.

Le premier en date est Pierre Le Petit, arrivé en Canada avant 1647 et maçon de son métier. Sa femme se nommait Catherine-Françoise Des Naguests, d'après les registres de Notre-Dame de Québec, et Desnaguestz, selon l'orthographe du notaire Vachon. Elle-même signait Denayer, dans Audouard en 1660.

Le 17 janvier 1647, Pierre Le Petit s'engageait à bâtir une maison pour Martin Grouvel (greffe de Bancheron). Le 6 avril de la même année, par contrat devant le même notaire, les PP. Jésuites concédèrent à Pierre Le Petit une terre de quatre arpents de front sur environ quatre lieues de profondeur prenant à la rivière aux Taupiers et tirant vers les terres de M. Giffard. Cette propriété se trouvait donc dans la seigneurie de Notre-Dame-des-Anges. Le Petit y était-il rendu lors de la naissance de son fils Joseph, baptisé le 13 juillet 1647? C'est possible, mais on peut en douter. Ce qui est certain c'est que sa maison était levée, sinon finie, à la fin de décembre.

Dans le *Journal des Jésuites*, à la date du 26 décembre 1647, on lit le paragraphe qui suit :

“ Le jour de St. Etienne se présentèrent Petit et La Groye pour payer le cens et les droits seigneuriaux de nos terres; mais sur l'instance que P. Petit me fit d'agréer la faute qu'il avait faite de mettre sa maison hors de sa concession sur nos terres, et le refus que je lui en fis, il différa de payer, disant qu'il voulait tout quitter, et son compagnon La Groye, qui prétendait à sa concession en cas d'échange, attendit aussi de payer.”

Les choses finirent par s'arranger puisque Le Petit était encore à Beauport en 1650. En effet, le 13 mai, les Iroquois y firent une descente, massacrèrent “ l'homme de Petit sur

nos terres de Beauport ” et enlevèrent son fils Joseph (1). Est-ce pour cette raison que Le Petit abandonna sa terre? Les documents n'en disent rien. Quoi qu'il en soit, le 5 avril 1651, il la revendait à Mathurin Franchetot qui la céda la même année à Christophe Crevier (2).

Le Petit avait donc abandonné sa terre de Beauport bien avant 1658 et l'on comprend, qu'entre 1651 et 1658, il eut le temps d'acheter, de cultiver et de revendre une terre à l'Île d'Orléans. Au reste, Le Petit qui était maître maçon devait travailler de son métier durant la belle saison qui est aussi celle des semences et des récoltes. Il ne pouvait se faire aider qu'à prix d'argent. Il semble qu'il ait alors abandonné la culture de la terre.

Le 1er août 1658, M. d'Argenson concédait à Pierre Le Petit “ une place à la basse-ville de Québec contenant vingt pieds de large sur vingt-quatre de long sur le chemin qui monte du port à la dite basse-ville, proche Martin Provost, d'un côté, par derrière, d'un bout M. Damours et, de l'autre, à la ruelle, pour en jouir, etc. ”

On trouvera cet acte dans Audouart de même que le suivant. Mais voilà qu'une difficulté se présente l'année suivante, 1659. Le 26 août, Catherine-Françoise Denayers, femme de Pierre Le Petit, lui absent, se plaint que Guillaume Couture qui vient de se construire un bâtiment près la brasserie a empiété de plusieurs pieds sur le terrain de Le Petit et demande compensation. Couture convint de son tort, donna l'équivalent de ce qu'il avait pris à son voisin et on eut la paix de part et d'autre.

Il semble que Le Petit ne pouvait pas rester en place. Le 7 novembre 1659, il vend à Benjamin Anceau, marchand, des Trois-Rivières, sa maison “ size en la ville de Québec au lieu appelé vulgairement cul-de-sacq, vis-à-vis le fort St Louis de Québec, consistant en une chambre, une cave et grenier, etc avec, en plus, une place size au bout de la dite maison et joignant celle appartenant au Sr Couture, ” etc. On trouvera cet acte dans Audouart.

(1) *Journal des Jésuites*, à date, édition Laverdière. On remarquera que dans la table on dit que c'est Le Petit qui a été massacré.

(2) L'abbé Scott : *Une paroisse historique*, etc., p. 294, note.

Après cette date, il n'est pas facile de suivre Le Petit et sa famille qui n'apparaît dans aucun des trois recensements et pourtant elle était encore au pays en 1666 et 1667 et après, jusqu'en 1672 au moins, comme on le verra plus loin.

Dans son *Dictionnaire généalogique* (vol. Ier) l'abbé Tanguay a consacré deux articles à cette famille; l'un sous le nom de Le Petit et l'autre sous celui de Petit; c'est Pierre, époux de Catherine-Françoise Des Naguets; deux enfants chaque article; il en manque encore deux. Voici la liste de ces enfants avec ce que l'on sait de leur petite histoire:

*Joseph*, baptisé à Québec le 13 juillet 1647, enlevé par les Iroquois à Beauport le 13 mai 1650.

*Marie*, baptisée à Québec le 11 janvier 1650.

*Anne*, née vers 1652 puisqu'elle se donne 29 ans en 1681; premier mariage, à Québec, le 16 juin 1669, avec Joachim Martin. C'est dans l'acte de ce mariage que Tanguay a vu que Le Petit et sa femme venaient de St-Germain d'Auxerre, à Paris. Dans le contrat de mariage passé devant Vachon le 27 mai 1669 on dit: de St Germain l'Auxerrois, à Paris, ce qui est plus exact; le 10 septembre 1691, elle épousait en secondes noces Antoine Juchereau, à St-Pierre de l'île d'Orléans; cette fois, elle est appelée: Marie-Anne Charlotte. Au même endroit, le 17 juin 1703, sous le seul nom d'Anne Petit, veuve Juchereau, elle épouse Jean-Paul Maheu qui meurt en 1708. Tanguay ne mentionne pas d'enfants issus de ces deux derniers mariages; sept étaient nés du premier mariage. Elle mourut à St-Augustin et y fut inhumée le 3 mars 1736.

Il n'est pas hors de propos de noter ici que le 2 décembre 1721 elle avait donné devant notaire, pour l'abbé Tremblay du Séminaire des Missions Étrangères de Paris, quittance de la somme de 840 livres moitié d'un contrat de 1680 livres appartenant à elle et à son frère. Où vivait ce frère?

*René-Jacques*, baptisé à Québec le 17 janvier 1657.

Le 22 octobre 1670, devant Becquet, Pierre LePetit "habitant, demeurant en cette ville de Québec" engage pour quatre ans René-Jacques, âgé d'environ 13 ans, à l'intendant Talon. Il sera en service et n'aura d'autres gages que sa nourriture et son entretien. Au bas de cet acte, le père signe d'une belle écriture Pierre Le Petit, avec paraphe. Si ce jeu-

ne garçon a fait ses quatre ans chez Talon, c'est qu'il passa en France avec ce dernier en 1672. Après cette date, nous ne rencontrons plus son nom. Il ne faudrait pas le confondre avec un autre René-Jacques Le Petit qui était à Québec en 1670 et qui signe au procès intenté par Pierre Testu du Tilly à Noël-Jérémie Lamontagne, en 1671, comme on peut le voir dans *Inventaire d'une collection de pièces judiciaires etc*, publiée par M. P.-G. Roy (vol. Ier, p. 11).

*Louise*, baptisée à Québec le 7 avril 1660. C'est tout ce que nous savons de cette enfant.

*Alexandre*, inconnu à Tanguay; né vers 1660, d'après son père. Voici la preuve. Le 26 octobre 1672, devant Rageot, " Pierre Le Petit, maître maçon, demeurant ordinairement en cette ville ", engage " son fils Alexandre, âgé d'environ douze ans ", à Jean Langlois qui devra lui apprendre le métier de charpentier de barque et de maison et cela pendant sept années. Cet acte est signé par Pierre Le Petit, Jean Langlois, J. Michel, et J. Marnay, tous d'une belle écriture (1).

Après 1672, plus rien sur cet Alexandre, pas plus que sur les autres membres de cette famille, Anne exceptée. C'est à se demander si tous, parents et enfants, ne sont pas passés en France, entre 1672 et 1680. Autrement, il est difficile de croire que le recensement de 1681 les aurait ignorés. Tanguay lui-même ne mentionne aucun de ces enfants dans son cinquième volume, si ce n'est Anne.

Quant au Pierre Petit que l'on a cherché en vain à la page 362 du *Rapport de l'Archiviste de la Province*, année 1921-22, on le trouvera à la page 372; par erreur typographique, on a mis 362 au lieu de 372 où il s'agit de Pierre Petit, marchand et notaire royal, seigneur de la rivière d'Yamaska, qui n'a rien à faire avec ceux qui nous occupent actuellement.

Pierre Petit, qui se disait originaire d'Auneuil, était à Québec en ou avant 1658, date de son mariage, et par conséquent contemporain de Pierre Le Petit. Sa première femme, Marie Godeau, mourut à Château-Richer le 21 avril 1662

---

(1) Jean Marnay, de Poitiers, fut confirmé à Québec en 1670. Il était encore en cette ville en 1678 : "clerc, demeurant en cette ville" dit Becquet dans un acte du 2 mars (Arc. du Séminaire de Québec).

et y fut inhumée le 23. Elle était âgée de 19 ans, dit l'acte que nous avons sous les yeux.

Le 6 juillet 1663, au même endroit, il épousait Jeanne Morineau, fille de Timothée et de Reine Bitonne, de la paroisse de Bournezau, évêché de Luçon. On pourra s'en convaincre par l'acte de mariage et par le contrat passé devant Auber le 30 juin de la même année.

Pierre Petit était passementier. Comme il n'y avait rien à faire au pays avec pareil métier, il demanda et obtint de M. de Lauzon, grand sénéchal, le 29 septembre 1659, une concession sur le fief de Lothainville à l'Ange-Gardien. Il la céda à Abel Turcault le 22 août 1662 (1). Il dut acheter une autre terre au même endroit puisque lors du recensement de 1667 il avait quatre arpents en valeur.

Pierre Petit fut inhumé à Ste-Anne en 1676, bien qu'il eût appartenu à la paroisse de l'Ange-Gardien jusqu'en 1674 et probablement jusqu'à sa mort.

Robert, son fils aîné, surnommé Milhomme, épousa M. Madeleine Vallière à la Pointe-aux-Trembles de Québec en 1693. D'après Tanguay, on serait porté à croire que Robert est le seul des fils de Pierre Petit qui ait contracté mariage. Et pourtant, le Pierre Petit dit Milhomme, qui épouse Marie-Catherine Massé vers 1694 ou 1695, nous paraît bien être le frère de Robert, né en 1666. Pour régler le cas, il faudrait trouver l'acte ou le contrat de mariage dans la région des Trois-Rivières. Le 8 novembre 1695, au Cap-de-la-Madeleine, il fait baptiser un fils que son parrain, Robineau de Bécancour, appelle Pierre. Au même endroit, le 16 janvier 1701, Pierre Petit dit Milhomme et Catherine Massé font baptiser un autre fils qui s'appellera Louis (2).

Pour terminer ces notes, nous n'avons plus qu'à ajouter le nom d'un troisième Pierre Petit, tonnelier, qui fut appelé devant le Conseil Souverain au sujet d'un règlement de compte. Le 24 octobre 1674, il était condamné à payer au demandeur, Damours, la somme de dix-sept livres et cinq sols, "sauf à déterminer du clou s'il n'a été compris dans le compte qu'ils ont fait."

AMÉDÉE GOSSELIN, PTRÉ

(1) Archives du séminaire de Québec.

(2) Registre du Cap-de-la-Madeleine dont nous avons copie aux archives du Séminaire de Québec; l'original est au Cap.

## UNE FEMME D'AFFAIRES DU RÉGIME FRANÇAIS

Si l'on consulte le récent ouvrage de M. O. Lapalice, *Histoire de la seigneurie Massue et de la paroisse de Sainte-Anne*, de même que l'ouvrage de M. Noël Fauteux, *Essai sur l'Industrie au Canada, sous le régime français*, vol. I, il semble que le Canada donna naissance à une femme qui a droit à une notice spéciale.

Louise de Ramezay, fille du gouverneur français de Montréal, dont le château est maintenant un musée fameux, naquit à Montréal, le 6 juillet 1705. Restée célibataire, elle eut une ambition assez rare chez les femmes de son temps : celle de mettre à exécution et à profit ses talents et ses ressources pécuniaires tout en restant dans le monde.

Propriétaire de fiefs considérables, elle eût pu mener une vie tranquille de châtelaine, mais très active, et fort bien douée pour les entreprises, elle voulut se livrer à l'industrie et à la colonisation de ses seigneuries.

Vers 1726, sa mère dame veuve Claude de Ramezay s'était essayée dans la même exploitation, mais n'avait été "guère heureuse". Malgré cela, en 1745, Mlle de Ramezay s'associa avec la seigneuresse de Rouville pour mettre en oeuvre un moulin à scie et un moulin à farine dans la seigneurie de Monnoir. Elle fit un volume d'affaires relativement considérable. On en peut juger : en 1751, un seul marchand de bois lui achetait pour 20,000 livres de ses produits. En 1756, un autre marchand de bois de sciage, lui devait plus de 60,000 livres. Vers 1749, elle avait fait construire un autre moulin à scie sur la rivière Chazi, près du lac Champlain.

Concurremment, elle acheta à Montréal, une tannerie qu'elle fit transporter à Chambly sur son domaine de la seigneurie de Monnoir.

Mlle de Ramezay exploita ces diverses industries avec un succès que bien des hommes auraient pu lui envier. Rendue sur l'âge, elle vendit ses biens et mourut le 2 octobre 1776, âgée de 71 ans, après avoir rempli une carrière peut-être unique dans les annales de la Nouvelle-France.

E.-Z. MASSICOTTE

ESTAT DES SOLDATS DETACHEZ DANS LES  
POSTES OUTAOUAIS VERS 1723 ET 1725

*Poste du Détroit : Monsieur de Tonty*

Compagnie de Blainville: Jean Lot dit St-André, caporal; Joas Collebert dit la Giroflée, anspessade; Jean Mau-sonneaux dit Tourangeaux, anspessade; compagnie de Tonty, Jean Chapotou, Chapotou; Jean Laurent dit le Breton, anspessade; Joseph Tonty, Antoine Tonty, Jacques Godefroy dit Maubeuf; compagnie de Bégou, Jean Cautarel dit la Giroflée; compagnie de Gannes, Joseph Lavignan dit la Valeur; compagnie de Lignery, André Vattier dit Saint-Menan, Louis Gibault dit Rochefort; compagnie de Repentigny, Jean-Baptiste Mailhar dit LaTulippe; compagnie de Montigny, Charles Robert dit Périgord; compagnie de Périgny, Jean Gilbert dit Sans-Peur, sergent; compagnie de Rigaud, Jean-Baptiste Gilbert fils; compagnie de Latour, Louis Michel de Brie.

*Poste des Miamis : Monsieur Du Buisson*

Compagnie de Longueuil, Pierre Drouin dit Drouin, sergent; compagnie de Gannes, Louis Petit dit Livilier François Vincenne dit Vincennes; compagnie de Lacorne Christophe Dupros dit la Gemmeraye; Pierre Vau dit Sansoucy; compagnie Du Buisson, François Moreau dit Parisien; compagnie Deschaillons, Pierre Chatelain dit Lapierre, Philippe Dagneau dit La Souci, caporal; compagnie De Vivier, Joseph Pascal dit l'Espagnol, Jacques Dupont dit Vadeboncoeur; compagnie de Senneville, Martial Bardoux dit Tourangeau, Alexandre Dagneau dit Douville; compagnie de Saint-Ours, Joseph Outelas dit Dutartre, César Dagneaux dit De Quindre, Pierre Dagneaux dit Fontenay; compagnie de Latour, Guillaume Dagneaux dit Lamothe; compagnie de Péan, Philippe Outelas dit Outelas.

*Poste de la Rivière Saint-Joseph : Monsieur de Villedonné*

Compagnie de Sabrevois, Robert Graton dit Saint-Ange, sergent; compagnie de Lignery, Jean Collet dit Collet; Julien

Perdrière dit Laforge; compagnie de Villedonné, François-Beaulieu dit Beaulieu, Antoine Renaud dit Plemarais; Charles Henry de Rupalay dit Ganneville; compagnie de Rigaud, Paul de Rupalay dit Rupalay; compagnie Du Vivier, François Lepelure dit Duplessis; compagnie de Deschaillons, Guillaume Lorimier; compagnie de Montigny, Louis Leriger dit Laplante; compagnie de Beauvais,.....; missionnaire, le Révérend Père Messager, Jésuite.

*Poste de Michillimakinac : Monsieur de Lignery*

Compagnie de Tonty : Pierre Monbran dit Monbran, Louis Mesnar dit Volontaire; compagnie de Lignery, Pierre Mesnar dit Cherche-Fortune, Jean Beaulou dit La Laurette; compagnie de Lacorne, Pierre Liégeois dit Liégeois, Pierre Paradis dit Parisien, anspessade; compagnie de Deschaillons. François Rageot dit Langevin, anspessade, Jean-Baptiste Mesnar dit Beauchemin; compagnie de Beaujeu, Jean Rigault de Saint-Jean, François Mesnar dit Bon-Appétit; compagnie de Senneville, Pierre Bareire dit La Roche; compagnie de Saint-Ours, Maurice Mesnard, sergent; compagnie de Longueuil, Barthélemi Vallée dit Bois; compagnie de Budemont, Augustin Monet dit Moras, Didace Monet dit Darac, Jean-Baptiste Boullargeau. Missionnaire : le Père Tempé, Jésuite.

*Poste de la Baie : Monsieur Amariton*

Compagnie de Lignery, Alexandre Garnier dit Prêt-à-boire; compagnie de Repentigny, Louis Huard dit Lusignan; compagnie de Montigny, Louis Clignancour, Gabriel Cotterie dit Franchise; compagnie de Cavagnal, François Delorme dit La Forge, René Arbert dit Manseaux; compagnie de Amariton, Jean Casset dit Persaille; compagnie de Péan, Joseph Godfroy dit Saint-Paul; compagnie de Longueuil, Jacques Rhéaume fils; compagnie de Du Buisson, Louis Boucher dit Grandpré. Missionnaire : le Père Chardon, Jésuite.

*Camanestigouya : Monsieur Deschaillons*

Compagnie de Deschaillons, Girar Alere dit La Jeunesse, caporal.

*Chagouamignon : Monsieur de Linctot*

Compagnie de Blainville; Claude Marin, anspessade; compagnie de Vivier, Louis Marin; compagnie de Saint-Ours, Louis Linctot fils; compagnie de Rigaud, Jean Gaudion dit La Rivière.

Le Père Levasseur, Récollet. Point de missionnaire.

Total : 75.

Il y en a 23 au fort Frontenac, Monsieur Péan et huit ou neuf avec Monsieur de Toncaire (?) ou à Niagara et au fond du Lac Ontario. (1)

---

PIERRE LOXAIN, SIEUR DE CAVITANT

---

C'est un officier de Carignan non encore connu. Celui-là, j'en trouve mention dans le contrat de mariage du chirurgien Timothée Roussel et de Madeleine Du Mortier reçu par le notaire Gilles Rageot le 21 novembre 1667.

Rageot, au cours de son acte, le nomme "Pierre Loxain, escuyer, sieur de Cavitant, enseigne de la compagnie du sieur Alexandre de Berthier".

Pierre Loxain, sieur de Cavitant, signe immédiatement après le capitaine de Berthier. Sa signature n'est pas très distincte. Elle se lit plutôt *Lautin*.

Rageot a peut-être mal compris son nom. Loxain et Lautin donnent à peu près le même son à une oreille distraite ou un peu rebelle.

P. G. R.

---

(1) Archives de la province de Québec.

## L'EXPÉDITION DE M. DE MONTIGNY A TERRE-NEUVE EN 1705

Jacques Testard de Montigny! Voilà un nom peu connu dans notre histoire et qui, pourtant, mériterait d'être glorifié presque à l'égal de celui de Pierre Lemoyne d'Iberville, qui l'initia aux rudes méthodes de guerre en usage dans la Nouvelle-France.

Testard de Montigny, pendant ses trente-cinq années de service dans les troupes du détachement de la marine, donna bien des coups aux ennemis de son pays; il en reçut aussi un certain nombre puisqu'il fut blessé quarante fois dans ses différentes campagnes.

Jacques Testard de Montigny, né à Montréal le 23 février 1663, était le fils d'un brave officier originaire de Rouen. Envoyé en France pour y faire ses études, il entra dans l'armée et servit dans un régiment de dragons.

De retour dans la Nouvelle-France, un peu avant 1690, M. de Montigny servit en qualité d'officier volontaire dans l'expédition entreprise contre Corlar. Les commandants de cette troupe de braves étaient MM. d'Ailleboust de Menteht et LeMoynes de Sainte-Hélène. On connaît le succès de cette campagne.

En 1696, Pierre Lemoyne d'Iberville, qui s'y connaissait en hommes, choisissait M. de Montigny comme un de ses principaux lieutenants dans la campagne dont il était chargé contre le fort de Pémaquid et les établissements anglais de Terre-Neuve.

Nous empruntons à M. l'abbé Daniel le récit de cette première expédition de M. de Montigny à Terre-Neuve. On verra par ces lignes qu'il fallait des hommes bien trempés pour accomplir de pareils exploits:

“Après avoir délivré l'Acadie du voisinage des Anglais, par la destruction de Pémaquid, que l'on mit deux jours à raser de fond en comble, d'Iberville, en exécution des ordres de la Cour, se mit en devoir de rendre le même service à Terre-Neuve. En conséquence, il fit voile pour l'île Royale et, de là, vint mouiller dans la baie de Plaisance. Il conduisait avec lui M. de Montigny qu'il avait fait son lieutenant. Après s'être concerté, non sans peine, avec M. de Brouillan, gouver-

neur de Plaisance, il partit pour Saint-Jean, M. de Broullan d'un côté, et lui de l'autre.

“ M. de Montigny avait ordre d'aller à la rencontre du premier, et, pour lui faciliter la route, de prendre possession des hauteurs par où il devait passer. C'est alors qu'ayant rencontré un parti anglais, il le tailla en pièces. Après avoir fait sa jonction avec les deux commandants, il fut mis à la tête de l'avant-garde. Le poste était des plus périlleux; d'une part, les chemins étaient affreux, car on était en plein hiver, et de l'autre, on pouvait être surpris à tout instant par l'ennemi qui était instruit de la marche des Français.

“ Pour faire face à toutes les éventualités, l'intrépide officier, après avoir fait distribuer à ses hommes des rations pour plusieurs jours, commanda de marcher en ordre de bataille. La précaution n'était pas inutile. Il n'avait encore fait que quelques lieues, lorsqu'il se trouva en face d'un nombreux détachement anglais, retranché derrière des fascines et couvert par les bois. Il fallait lui passer sur le corps, ou périr. Communiquant alors à sa petite troupe l'ardeur qui l'anime, M. de Montigny fond sur l'ennemi, l'épée à la main. Reconnaissant qu'il n'avait pas assez de monde pour le déloger, il prolonge l'attaque, et par la sagesse de ses habiles manoeuvres, donne à M. d'Iberville le temps d'arriver. Sorti vainqueur de cette lutte inégale, il continua sa marche sur Saint-Jean. Par sa position avantageuse sur l'Océan et protégée qu'elle était par de hautes montagnes, cette place était du plus grand prix pour les Anglais. Aussi firent-ils tous leurs efforts pour la défendre. Mais apprenant que le parti envoyé à la rencontre des Français avait été défait, et voyant que déjà deux des forts étaient tombés aux mains d'Iberville, le commandant du fort, qui tenait encore, se décida à capituler. Toutes les maisons furent réduites en cendres et la garnison renvoyée en Angleterre. Ce brillant fait d'armes avait été l'affaire de deux jours. Entrée dans la ville le 28 novembre 1696, l'armée en était maîtresse le 30, n'ayant perdu que peu de monde.

“ Après cette glorieuse conquête, jugeant qu'elle serait sans résultats tant qu'il n'aurait pas chassé les Anglais du reste du pays, d'Iberville, de concert avec ses autres officiers,

se résolut à enlever les autres places. Pour son compte, M. de Montigny à la tête de douze Canadiens déterminés comme lui se jeta sur Portugal-Cove et l'emporta de vive force. S'étant adjoint quelques autres guerriers, il se rendit de là, malgré le verglas et les neiges, à la baie de la Conception, distante de vingt-cinq lieues. Il y arriva en un jour et demi. C'est alors que, traversant une rivière où il perdit son épée, il faillit périr. Plus de neuf cents prisonniers furent le trophée de cette pénible mais fructueuse campagne. N'ayant ni assez de monde pour les garder, ni assez de place pour les contenir, force fut de les acheminer vers la Nouvelle-Angleterre et de repasser en Canada" (1).

En 1705, M. de Montigny fit une nouvelle expédition à Terre-neuve (2).

De 1705 à 1737, année de sa mort, M. de Montigny continua à servir. Ses nombreux exploits lui valurent la croix de Saint-Louis, qui, à cette époque, n'était accordée qu'à ceux qui se distinguaient.

M. de Montigny décéda à Montréal le 10 juillet 1737. Il était à sa mort capitaine dans les troupes du détachement de la marine.

Le Père Jésuite de Charlevoix, qui ne prodiguait pas les éloges, a écrit de M. Testard de Montigny:

"M. de Montigny, chevalier de l'ordre militaire de Saint-Louis, est célèbre dans les fastes de la colonie. C'était un capitaine pour le moins aussi estimable pour sa probité et son caractère plein de droiture, que pour sa valeur et ses exploits de guerre" (3).

---

## QUESTION

---

Quel est ce Du Buisson, officier des troupes du détachement de la marine qui, à la bataille de Sainte-Foy (28 avril 1760) fut blessé à l'épaule dangereusement?

DuB.

---

(1) L'abbé Daniel, *Histoire des grandes familles françaises du Canada*, p. 422.

(2) Le récit de cette expédition fait par M. de Montigny lui-même a été publié dans le *Rapport de l'archiviste de la province de Québec* pour 1922-1923.

(3) *Histoire de la Nouvelle-France*, vol. III, p. 290.

## NOS RANDONNEES POPULAIRES

Dans les milieux où l'on s'occupe de collectionner et de classer les chants populaires, on appelle *randonnée*, une chanson "cumulative" dans laquelle le premier couplet enchaîne successivement tous les couplets subséquents jusqu'à la fin du morceau. Il arrive donc que la récapitulation est parfois assez longue et qu'elle emmêle les chanteurs à la grande joie de la "compagnie".

Notre premier folkloriste canadien-français, le docteur F.-A.-H. Larue, ne mentionne aucune randonnée.

M. Ernest Gagnon n'en a introduit que deux dans son ouvrage fameux, et il les a classées différemment. De la première: Une *perdriole*, il dit que c'est une berceuse. Or, je l'ai apprise dans une soirée de noces, à Sainte-Geneviève-de-Batiscan, et je puis assurer que les chanteurs y allaient avec un tel brio que personne n'avait envie de sommeiller. La seconde randonnée de M. Gagnon a pour titre: *Il n'y a qu'un Dieu*. Le compilateur décrit comment il l'a vue interprétée en *ronde religieuse*. Je l'ai entendue dans de graves réunions d'adultes qui l'écoutaient avec pieuse attention. Il arrive aussi que les "jeunesses" la chantent en parodie néanmoins sans inconvenance.

À une ou deux exceptions près, les randonnées qui nous ont été conservées sont alertes et se chantaient surtout dans les fricots, les festins de noces et autre réunions nombreuses et tapageuses.

Pour les pique-niques, pour les groupes qui banquettent, *Alouette* est une pièce favorite. On peut même dire que, de nos jours, c'est la chanson cumulative type.

Demandez à un Anglais s'il connaît quelques-uns de nos chants populaires et il vous répondra: *Oh! yes, I know all wett.*

Pourquoi M. Gagnon l'a-t-il omise? On ne saurait le dire. Elle est pourtant ancienne et ce que plusieurs ignorent, c'est que cette pièce se chantait sur deux mélodies assez dissemblables.

L'air le plus connu est vif et sautillant, mais il en est un autre tout aussi gai, que plusieurs préféraient autrefois.

Nous ne pouvons reproduire cette mélodie ici et nous nous limitons à donner les paroles des couplets. Cette variante provient de M. J.-B.-A. Tison, qui l'apprit de son grand-père à Terrebonne, il y a un demi siècle.

Nous plumerons le bec de l'alouette  
Ah, le bec! Ah, le bec! Alouette!  
Dondaine donc  
Nous la plumerons l'alouette,  
L'alouette,  
Nous la plumerons l'alouette,  
Tout du long.

Au dernier couplet on plume la tête, le cou, etc. jusqu'aux pattes.

\* \* \*

Nous appuyant sur la tradition et les recueils manuscrits de chansons en vogue, datés de soixante ans et plus, il nous est loisible de prétendre que la randonnée du Merle fut autant et, dans certains milieux, plus estimée que celle de l'Alouette. En plus, elle a ceci de particulier que le refrain cumulatif doit se réciter tout d'une haleine, ce qui vaut au soliste des bravos... s'il réussit.

— 1 —

Ce triomphe, M. J.-B.-A. Tison l'obtint facilement lorsqu'il chanta le Merle à nos premières veillées du *Bon vieux temps*, salle de la bibliothèque Saint-Sulpice, le 18 mars et le 24 avril 1919.

De cette randonnée nous avons plusieurs versions, les unes venant du comté de Portneuf et de Champlain, les autres de Saint-Jérôme et de Montréal.

Les paroles qui suivent sont de M. Tison.

— 1 —

Mon merle a perdu son bec (bis)  
Un bec, deux becs, trois becs, marlo!

Refrain : Comment veux-tu,  
Mon merl', mon merle,  
Comment veux-tu,  
Mon merl' chanter ?

— 2 —

Mon merle a perdu son oeil (bis)  
Un oeil, deux yeux, trois yeux,  
Un bec, deux, trois becs, marlo !

Refrain...

Puis le cou, la falle, le dos, etc.

\* \* \*

Passons à une autre que l'on trouvait originale, naguère.

*C'était une pauvre vieille*

— 1 —

C'était un' pauvre vieille s'en allant au marché,  
Portant dessus sa têt' trois oeufs dans un panier  
Les oeufs s'en vont tout en roulant,  
La vieille s'en va, tout en boitant,  
Boite, la vieill', boite, d'une patt' de d'avant.

Au 2ème couplet, ce sont "trois poules qui vont en cacassant, etc.

Enfin, le 6ème couplet récapitule les cinq autres comme suit :

C'était un' pauvre vieille, s'en allant au marché,  
Portant dessus sa têt', trois loups dans un panier  
Les loups s'en vont, tout en hurlant,  
Les chiens s'en vont, tout en jappant,  
Les chats s'en vont tout en miaulant  
Les coqs s'en vont tout en chantant,  
Les pou! s'en vont tout en cacassant,  
Les oeufs s'en vont tout en roulant,

La vieill' s'en va tout en boitant,  
Boite la vieill', boite, d'une patte de d'avant.

Je dois cette pièce à M. J.-A. Lavallée qui l'apprit vers 1885 de D. Lambert, à Saint-Norbert, comté de Berthier.

\* \* \*

La randonnée la plus agréable aux gourmets est bien celle de Frère Grégoire. Je l'ai entendue au cours d'un plantureux repas de noces, au mois d'août 1891, à Sainte-Genève de Batiscan. Elle était chantée par une jeune meunière, devenue, peu après, la femme d'un avocat, et dont la voix superbe fut couverte d'applaudissements. Voici le premier couplet :

— Pour la première partie,  
Que donn'rez-vous, frèr' Grégoire ?  
— Un ventre de veau  
Bien farci sans os.

Arrivent ensuite la 2e, la 3e... puis la 12e parties avec, chaque fois, un plat nouveau. Le couplet récapitulatif donne envie de festoyer.

Pour la douzième partie,  
Que donn'rez-vous, frèr' Grégoire ?  
Douz' militair' revenus de guerre  
Onz' demoisell's qui seraient bien belles  
Dix bouts d'soucisse à votre service,  
Neuf plats de salad' pour sortir de table  
Huit bonn' bouteill', pour boire à merveille  
Sept lapins en chaus', farcis dans la sauce,  
Six perdrix au chou, qu'en dit'-vous ?  
Cinq pieds de cochon, oh ! que c'est bon.  
Quatre, quatre, quatre, quatr' cuiss' de mouton,  
Trois aloyaux,  
Deux poulets rôtis aux poireaux,  
Un ventre de veau, bien farci sans os.

\* \* \*

Terminons cette série par une randonnée double, la seule que je connaisse. Tout en ayant quelque analogie avec cel-

le de la *Pauvre vieille*, elle est d'une interprétation beaucoup plus difficile, non seulement parce que le chanteur doit imiter les cris des animaux qu'il achète au marché, mais encore parce que l'enchaînement, à chaque couplet, est descendant et ascendant. Je l'ai obtenue, en 1919, de M. Philéas Bédard, cultivateur de Saint-Rémi de Napierville qui l'avait apprise, longtemps auparavant, de Charles Crête, de Saint-Jean-Chrysostôme. Écoutez :

— 1 —

Ma mèr' me renvoye au marché (bis)  
Pour une poule lui acheter (bis)  
Et ma poule fait : Catcadette!  
Catcadette!

— 2 —

Ma mère me renvoye au marché (bis)  
Pour un coq lui acheter  
Et mon coq fait : Coucouroucouke!  
Ma poule fait : Catcadette!  
Coucouroucouke!  
Catcadet!

Au dixième et dernier couplet, se produit la "ritournelle" signalée.

— 10 —

Ma mèr' me renvoye au marché (bis)  
Pour un chien lui acheter (bis)  
Et mon chien fait : Wouwou wouwou!  
Mon poulin fait : Ouing-ein!  
Mon veau fait : Bè!  
Mon mouton fait : Mè!  
Mon jars fait : Ziz!  
Ma canne fait : Coin, coin, coinke!  
Mon coq d'Inde fait : Glou, glou, glouke!  
Ma dinde fait : Picpiac, piac!  
Mon coq fait : Coucouroucouke!  
Ma poule fait : Catcadette!

Et le chanteur reprend aussitôt en remontant : Catcaddette, Coucouroucouke, Pic piac piac, Glou, glou glouke, Coin, coin coinke, Ziz, Mè, Bè, Ouing-ein, Wouwou wouwou.

M. Bédard a eu l'occasion de rendre cette pièce dans plusieurs villes du Canada et des États-Unis, alors qu'il accompagnait le conférencier, M. Marius Barbeau. Partout son succès fut considérable, parce que ce cultivateur est naturellement doué pour l'interprétation des contes et des chants mimés ou imitatifs, ainsi que cela a déjà été dit.

E.-Z. MASSICOTTE

---

## HISTOIRE DU LAC-MEGANTIC

---

La petite ville de Mégantic est située dans le comté de Frontenac. Elle est sise au nord-est du lac Mégantic, sur le chemin de fer Pacifique Canadien, ligne directe de Montréal à Halifax. Le Québec-Central a aussi un terminus à Mégantic. La population de Mégantic est de 4,000 âmes.

Le lac Mégantic qui sépare les cantons de Marston et de Ditchfield a à peu près neuf milles de longueur sur une largeur qui varie de un à trois milles.

“Le lac Mégantic appartient à la grande histoire, à l'histoire générale de notre pays pour trois raisons. A plusieurs reprises il fut le lieu de passage des missionnaires qui, vers 1640, s'aventurèrent dans la pleine forêt à la conquête des âmes. En second lieu, le lac Mégantic fut pendant huit années, de 1700 à 1708, le site d'une bourgade de ces sauvages abénaquis toujours fidèles aux Français. Enfin, en 1775, lors de l'invasion du Canada par les troupes américaines, le lac Mégantic resta célèbre par les campements qu'y fit l'armée d'Arnold”.

Ce sont ces événements de même que la fondation de la paroisse puis de la ville de Mégantic bâtie tout à côté du lac du même nom que M. l'abbé Albert Gravel vient de publier.

LES CINQ NATIONS IROQUOISES AU GOUVER-  
NEUR DE FRONTENAC

*Le 13<sup>e</sup> Aoust 1682.*

Les Kiskakous, Outaoue, Sinagos, Ceux du sable et des Miamis faisant parti des Sauvages appellés Outaoues arrivés à Montreal l'onz<sup>e</sup>. d'Aoust 1682. au nombre de vingt six canots, ont fait entendre à Mons<sup>r</sup>. le Comte de Frontenac dans l'audiance qu'il leur donna le 13<sup>e</sup>. dud. mois Et Nonchekkiskakon portant la parole, et Mr. de Vieupont descendu avec eux de Missilimakina servant d'interprete, ont dit par leur premiere parole.

*Premiere parole*

Qu'ils n'ont pas beaucoup de choses à dire a Onontio leur Pere, sinon qu'ils se croient morts, et le prient d'avoir pitié d'eux parce que l'Iroquois les tue; qu'ils ne seroient point descendus, si Onontio ne leur eust fait dire de descendre, qu'ils viennent le voir et escouter sa voix, et n'ont point d'autre parole a luy porter, que celle qu'ils vinrent pour luy dire l'automne derniere et a le prier qu'il ne les abandonne point et qu'il ait pitié d'Eux.

*Seconde parole*

Ils ont raconté l'affaire du Sonnontouan tué chez eux l'été dernier par un Illinois à Missilimakinac ou ils faisoient la feste des morts, et ne songeoint a rien quand ils apprirent que quelques hurons de leurs voisins revenans de la chasse avoient rencontré dans les bois une petite fille Iinoise d'environ sept ans qui s'estoit sauvée d'entre les prisonniers de ceux de sa nation faits par les Iroquois laquelle ces hurons auroient menée a leur desert de blé d'Inde au dela du village des Kiskakous, dont quelques Illinois de ceux qui sont mariés à Missilimakina ayant eu avis, ils furent l'y visiter, et n'ayant trouvé dans la Cabane ou elle estoit que de petits Enfans, ils la questionnerent, et après qu'ils eurent connus par les noms de ses parens

qu'elle leur dit quelle étoit Ilinoise, ils l'emmenèrent dans le village des Kiskakous.

Annanhac un des chefs de Sonnontouan qui avoit quitté le grot de l'armée Iroquoise victorieuse pour venir à Missilimakina, y ayant dit a son arrivée qu'une petite Ilinoise lavoit laissé dans sa marche vers le destroit fut avec trois hurons dans le village des Kiskakous pour voir si c'estoit elle, et l'ayant reconnue, et dit mesme qu'il l'avoit adoptée voulut Lavoir, un de ces Illinois sy opposant, l'un et l'autre se seroient si fort eschaufés que le sonnontouant Insulté par l'Illinois en avoit esté tué sans que ceux qui estoient dans la cabane pussent l'empescher, qu'aussitost ils estoient descendus pour en venir donner avis a Onontio, luy en temoigner leur déplaisir et le prier de vouloir s'interposer pour accommoder cette affaire; Mais ne l'ayant pas trouvé a Montreal, ils s'estoient adressez a Mr. Perrot pour La Luy faire scavoir. Qu'a leur retour ils avoient donné des Colliers aux Hurons pour en faire present de leur part aux sonontouans, lesquels ils avoient esté trouver, et qu'au lieu d'adoucir leurs esprits, et de les justifier de cette mort, ils leur en auroient attribué toute la faute sans parler des Colliers qu'ils s'estoient chargés de donner de leur part pour marque du regret qu'ils avoient que cette action fut arrivé chez eux. qu'ainsy les Hurons estoient les auteurs des mechantes affaires s'entendant avec les Iroquois chés qui ils alloient souvent en cachette.

### *Troisieme parole*

Qu'ils sont venus pour entendre la voix d'Onontio, et scavoir ce qu'il leur dira pour leur refaire l'Esprit; qu'ils le prient de les vouloir toujours proteger, qu'il ait pitié de l'état où ils sont, et leur permettre de traiter le peu de pelleteries qu'ils ont apportées. Mr. le Comte de Frontenac a repondu qu'il estoit bien aise de les voir, mais que ce qu'ils luy disoient du sonnontouan tué chez eux l'esté dernier estant de consequence, il falloit qu'ils songeassent a raccommoier cette affaire sur laquelle il avoit a leur dire qu'aussitost que Mr. Perrot luy eust donné avis de la descente de leurs deputéz l'automne derniere

a Montreal, il avoit envoyé à Onontagué et a Sonmontouan pour exhorter les Iroquois a suspendre leur ressentiment sur cette mort jusqu'a ce qu'il se fut abouché avec eux l'Eté prochain au fort Frontenac ou il les convioit de se rendre et ou il ne manqueroit pas de se trouver après qu'il auroit veu les Kiskakous et sceu d'eux les satisfactions qu'ils se proposoient de leur faire pour la mort d'Annehac laquelle ne devoit estre regardée que comme un demeslé particulier ou la nation n'avoit point de part puisquelle luy avoit envoyé des deputez pour luy temoigner celle quelle prenoit en cet accident Que les Iroquois l'avoient prié par leur reponse de vouloir s'avancer a la rive meridionale du Lac Frontenac dans le mois de juin pour entendre sa voix ladessus, ayant de la peine a croire que le meurtre d'Annanhac n'eust esté de la participation de tous les Kiskakous puisqu'ils n'avoient pas cassé la teste au meurtrier, ou ne l'avoient pas arrêté pour qu'il avoit remis a repondre aux Iroquois qu'ils fussent arrivez pour scavoir ce qu'ils vouloient faire pour reparer la mort d'Annenhac.

QU'il ne falloit point pour cela qu'ils se crussent morts, mais voir ce qu'ils avoient dessein d'offrir aux Iroquois pour leur remettre l'Esprit, et que faisant de leur côté des propositions convenables il s'emploiroit du sien comme Pere commun des uns et des autres pour tascher de les en faire contenter. Qu'a cet effet il falloit qu'ils choisissent trois ou quatre de leurs anciens pour conferer avec luy en particulier, afin que les resolutions qu'on prendroit estant secrettes fussent plus efficaces.

Les Kiskakous n'ayant rien repliqué a cela, ont seulement pressé Onontio de leur permettre l'ouverture de la Traitte, parce disoient ils qu'ils se deffioient des Iroquois, et craignoient qu'en leur absence, ils nallassent saccager leurs Cabanes, enlever leurs vieillards Leurs femmes et enfants; Qu'ainsi ils le prioient qu'ils pussent traiter et s'en retourner au plutost.

Mais Mr. le Comte de Frontenac leur ayant dit qu'il estoit necessaire que les Hurons desquels ils se plaignoient et qu'on attendoit d'heure a autre fussent arrivés pour estre ouis

en leur presence, et pouvoir apres les reconcilier et les bien remettre ensemble, ils y ont consenti.

Cependant un des Miamis ayant pris la parole a fait entendre qu'ils estoient aussi tuez tous les jours par les Iroquois. Mr. le Comte lui ayant repondu que c'estoit la premiere nouvelle qu'il Luy en apprenoit, et luy ayant ensuite demandé en quel endroit et combien d'hommes l'Iroquois luy avoit tué, Le Miami a repliqué qu'il ne venoit point pour s'en plaindre, ny pour en demander raison. Mr. Le Comte a repris s'il n'y avoit pas des François en son pays, et si Mr. de la Salle qui y avoit fait un établissement ne les avoit pas exhorté a faire un fort pour se deffendre contre ceux qui les y attaqueroient, et de s'unir mesme avec l'Illinois. Le Miami en estant demeuré d'accord, est encore convenu que l'Iroquois luy avoit dit de se retirer du chemin par où il alloit en guerre, n'en voulant point à luy Mais à l'Illinois. Que neantmoins il n'avoit pas laissé de luy tuer et enlever de ses gens en quatre rencontres dont il ne demandoit point de satisfaction à Onontio. Mais d'un air et d'un ton à faire connoitre qu'il avoit dessein de la tirer luy même et de s'en vanger.

Mr. Le Comte luy a dit que quand il verroit l'Iroquois il l'en blasmeroit et luy remontreroit le tort qu'il avoit afin qu'il le reparast et que pareille chose n'arrivast plus. Et leur a ensuite fait donner à tous de quoy petuner manger et boire à sa santé.

*Le 15<sup>e</sup> aoust 1682*

Les hurons ou Tionnantatez compris sous le nom de Sataretsi, leur chef arrivez à Montréal le 13<sup>e</sup>. aoust au nombre de dix canots, ont fait entendre à Mr. le Comte dans l'audiance qu'il leur donna le 15 dud<sup>t</sup>. mois 1682 par leur orateur Soucias en françois Lerat, Mr. Le Moine leur servant d'interprete, et Mr. de saint Paul aux Kiskakous appelez a la mesme audiance ont dit pour leur premiere parole.

*Premiere parole*

Qu'ils estoient descendus en parlant en singulier sous le nom de Sateretsi sur la demande d'Onontio leur Pere qui leur

avoit fait savoir par les François de descendre à Montréal ou ils estoient venus pour escouter sa voix, qu'il les voioit pauvres et miserables, parceque leur jeunesse s'estoit amusée a boire.

QU'ils n'ont pas laissé de venir au mandement de leur père pour scavoir sa volonté et le prier de les Instruire de ce qui se passe; qu'ils entendent bien des bruits, et que la terre est bien bouleversée qu'ils en sont en peine, et ont recours à Onontio pour leur remettre l'Esprit, et leur donner un bon conseil.

*Seconde parole*

Le mesme Soucias après quelque pause a dit Onontio, ton fils Sataretsi vient te dire qu'il a fait alliance avec Ouiatanon qui veut dire La Nation Selugrue qui sont les Miamis et une autre Nation enfermée parmy, il prie Onontio de l'agréeer et de le proteger comme il fait Sataretsi qui n'est plus qu'un corps et qu'un Esprit avec Ouiatanon.

En même temps Mr. de Saint Paul a expliqué la mesme chose aux Kiskakous et aux Miamis en leur langue; Ils ont déclaré qu'ils avoient aussy fait cette alliance et qu'ils prioient de l'approuver et d'y donner sa protection.

*3<sup>e</sup>. parole*

Saretsi ton fils Onontio, se disoit autrefois ton frère, mais il a cessé de l'être, car il est maintenant ton fils et tu las engendré par la protection que tu luy a donné contre ses ennemis, Tu es son père et il te connoist pour tel il t'obeit comme un enfant obeit a son pere.

*4<sup>e</sup>. parole*

Il escoute ta voix, il ne fait que ce que tu veux, parcequ'il a du respect pour son pere et qu'il luy est obeissant.

Mr. de Saint Paul a fait entendre la mesme chose aux Kiskakous et aux Miamis qui ont dit qu'il en estoit d'eux de mesme. Onontio, Saturetsi ton fils a l'esprit bien fait, il est

fier et deffie qu'on luy puisse faire de la honte et des reproches qu'il n'agisse pas bien et qu'il ait manqué en quelque chose a lesgard de son Pere.

Cependant il y a de ses frères tant françois que sauvages qui ont parlé mal de luy, et qui l'accusent de brouiller, ajoutant qu'il s'en faut deffie, qu'on latire par le bras pour luy faire faire de mauvaises demarches; Mais Saretsi va droit, et est soumis aux volontés de son Pere, qui seul a le pouvoir de le tirer par Le bras, et de le faire aller ou il voudra, parcequ'il est le maitre de toute la terre.

*5<sup>e</sup>. parole*

Satareysi est devant les yeux d'Onontio son Pere, qui le voit pauvre et miserable, C'est pourquoy il prie son pere d'avoir pitié de luy, de le proteger comme il a toujours fait contre ses ennemis, de luy permettre de traiter des armes pour se deffendre, et des hardes pour se couvrir, en un mot, qu'il luy soit permis de traiter les pelleteries qu'il a apportées.

1.

Mr. le Comte leur a repondu que s'il avoit de la joye de les voir les autres années, il en avoit davantage celle-cy. Les trouvant dans l'obeissance et dans le dessein de suivre ses conseils sur tous les différens bruits qui courent pour tascher d'accommoder les affaires qui se brouillent.

2.

Qu'il les lote d'avoir fait de nouvelles alliances avec les Miamis afin de se fortifier contre leurs ennemis qu'ils peuvent s'assurer les uns et les autres qu'il les protegera toujours, demeurans unis et dans les bons sentimens que des enfans doivent avoir pour leur Pere.

3.

Que neanmoins nonobstant les marques de respect et de soumission que les hurons veulent luy persuader, il a sujet de

trouver à redire à leur conduite apprenant qu'ils sont allés en des Lieux suspects avec des Colliers qu'ils y ont portés sans luy en donner avis, ny fait sçavoir a quelle intention, ny ce qu'on leur avoit dit et que cela n'estoit pas bien de luy avoir caché ces sortes de choses.

Souaia a repris qu'il estoit vray que Saturetsi avoit esté à Sonnantouan, Mais qu'il ne croioit pas avoir fait faute en cela puisque les Kiskakous le scavoient et qu'il ny estoit allé qu'afin d'accommoder leurs mechantes affaires dont les Sonnantouans Les accusoit avec Saturetsi.

Mr. de St. Paul ayant fait entendre cela aux Kiskakous ils ont murmuré contre les hurons qu'ils ont dit n'en avoir pas bien usé, et se sont faits plusieurs reproches, Les Kiskakous disans que les hurons se cachent d'eux les trahissent et s'entendent avec l'Iroquois, auquel ils se plaignent qu'ils avoient donné en leur nom seulement les Colliers qu'ils luy avoient portés, sans faire mention d'eux ny Les Luy avoir offerts de la part des deux nations, quoy qu'ils y eussent également contribuez.

Les hurons s'en estant deffendus se sont plaints que les Kiskakous ne faisoient que mauvaises affaires par leurs emportemens Et leur conduite violente dont ils ont beaucoup à souffrir tous les jours Et principalement quand ils sont absens de leurs cabanes ou ils vont faire des Insultes et leurs vieillards, femmes et enfans qu'ils maltraitent en toutes rencontres sans raison ny sans aucun fondement.

Mons<sup>r</sup>. le Comte leur a remontré qu'il falloit que des voisins comme ils estoient fussent d'un plus grand concert ensemble et s'accordassent mieux, et qu'on ne devoit jamais s'aigrir ny s'irriter de la sorte qu'ils paroissent l'estre Les uns les autres, Et s'adressant aux hurons qu'ils devoient éviter les occasions de donner de la deffiance de leur conduite, et parlant aux Kiskakous ne pas prendre des ombrages mal à propos, et avoir de la considération pour leurs voisins sans les aller outrager jusques dans leurs cabanes ny y maltraitter personne. Questant frères et ses enfans, il luy estoit fascheux de les voir brouillez et ne pas bien vivre ensemble. Qu'il desiroit qu'ils oubliassent le passé, et se reunissent si bien que leurs ennemis qui cherchoient à les diviser pour les

pouvoir opprimer plus facilement, ne pussent profiter de leur mesintelligence. Qu'ils devoient songer aux moyens de satisfaire les Sonnotouans sur le meurtre d'Annehac arrivé Lautonne dernier dans le village des Kiskakous afin que l'Iroquois eust moins de sujet de leur en temoigner son ressentiment Et ayant après demandé aux Kiskakous s'ils s'en estoient souvenus, et y avoient pensé, ils ont estendu une petite nate au milieu de la salle et mis dessus un petit garçon de l'âge de 8 ou 9 ans avec un collier de porcelaine devant luy et une robe de Castor sur le corps, et ont dit en s'adressant à Onontio que n'estant point coupables de la mort d'Annehac puisque c'estoit un Illinois qui l'avoit tué, ils ne prétendoient point devoir d'autres satisfactions aux Sonnotouans que celle des Colliers qu'ils avoient mis entre les mains des hurons pour leur donner & Leur marquer par la Le déplaisir qu'ils avoient que cet accident fut arrivé dans leur cabanne. que neanmoins, ils presentoient encore cet Esclave à Onontio pour en faire ce qu'il luy plairoit.

Mr le Comte en rebuttant ce present a repliqué que ce n'estoit point à luy à qui il falloit qu'ils fissent satisfaction Mais aux Sonnotouans qui auroient raison de rejeter comme il faisoit ce petit esclave s'il leur offroit pour esgaler la perte d'un aussy grand Capitaine qu'étoit Annehac, et qu'ils ne manqueroient pas, de le jetter dans la chaudière de guerre pour encore mieux l'assaisonner, qu'ils venoient bien tard & avec peu de chose, et devoient estre allez dès le printemps trouver le sonnotouan pour accommoder cette affaire, qu'ils avisassent donc maintenant a de plus grandes satisfactions, et a en déliberer entr'eux. et que dans deux ou trois jours il les manderait pour savoir ce qu'ils auroient resolu. Que cependant il leur permettoit le Lendemain après avoir suivant l'ordinaire payé dans la matinée leurs debtes de traiter l'après disnée les armes et les autres hardes dont ils auroient besoin.

18 Aoust 1682

Mr le Comte ayant fait avertir les Principaux d'entre Les Kiskakous Hurons et les deux Miamis de se trouver mardy matin 18 aoust en la salle du St. Patron, Il fit demander par Mr de Saint Paul aux Kiskakous, si suivant ce qu'il leur

avoit dit la dernière fois, ils s'estoient veus et convenus de ce qu'ils avoient à offrir aux Sonnontouans pour la mort d'Annehat.

Après avoir demeuré quelque tems sans rien et se regardant les uns les autres; Les Kiskakous ont répondu que non et les Hurons Interrogez pourquoy ils ne l'avoient pas fait, ont reply qu'ils avoient attendu que les Kiskakous leur en eussent parlé les premiers, l'affaire les regardant plus qu'eux, Les Kiskakous ayant après avoué qu'ils avoient eu tort, ont ajouté ensuite, qu'ils n'avoient rien à offrir de plus que les Colliers que les hurons avoient esté porter aux Sonnontouans auxquels ils avoient du estre donnez de la part des deux Nations.

Mr le Comte surpris de cette reponse a remontré qu'ils ny avoient pas bien reflechy, et qu'il seroit fashé que faute d'y avoir bien pensé Les affaires vinsent à se brouiller et à empirer, et les a exhorté et pressé d'en conférer les uns avec les autres sur le champ, et quelque tems après que Noncheka eust conféré en particulier avec ceux de sa nation, il a repris la parole et dit que l'État où ils se trouvoient estoit pire que la guerre, en ce que se croyant en paix, et ne se defiant de rien ils estoient tous les jours exposés aux hostilitéz de l'Iroquois qui levoit la hache sur eux, sans qu'ils osassent en repousser les coups par le respect qu'ils portoient à Onontio leur père Lequel leur avoit deffendu de luy rien faire parcequ'il estoit son enfant, Mais que n'étant qu'un enfant desobeissant et qui avoit l'esprit mechant, ils ne pouvoient croire qu'Onontio leur père, luy eust donné le pouvoir de tuer ses frères, Les Outauaes qui sont pareillement ses enfants, qu'ils le prioient de ne leur plus arrester le bras, et de leur permettre de repousser la force par la force. Mr le Comte ayant reply qu'il falloit qu'ils commençassent par aviser à guerir et à fermer la plaie d'Annehat tué dans leur propre cabane et qu'il verroit après à retenir la hache de l'Iroquois.

Noncheka a reply que les Kiskakous n'avoient point fait ce meurtre que c'estoit l'Illinois, et qu'il ne seroit pas juste qu'Onontion voulut les obliger à faire de nouvelles satisfactions à l'Iroquois qui n'en avoit fait aucune aux Miamis Leurs frères qu'il avoit tué en plusieurs rencontres.

Sur quoy Alimahoue Capitaine des Miamis s'estant levé et sorty de sa place a parlé avec vehemence au milieu de l'assemblée et dit qu'il ne falloit point tant de discours qu'il estoit frère des Kiskakous et des Hurons, qu'il les portoit tous deux dans le sein, qu'il les tenoit chacun d'une main sans vouloir les abandonner, Que l'Iroquois estoit un traître qui les avoit tuez en feignant d'estre leur amy que luy qui parloit en avoit même esté mordu et qu'il l'avoit souffert jusques à présent sans rien dire, mais qu'il en estoit las, et qu'il vouloit non seulement le mordre à son tour, mais encore le manger et l'aller chercher, priant Onontio de ne l'en point empecher.

Les hurons temoignant plus de reserve ou n'osant pas s'expliquer en si grande compagnie, ont dit qu'ils parleroient une autre fois.

Et Mons<sup>r</sup>. le Comte continuant toujours de les exhorter à prendre les voies de douceur a insisté qu'il n'en falloit pas venir aux dernières extremitez qu'il n'eust veu devant les Iroquois auxquels comme il avoit deja dit il avoit assigné un rendez-vous au fort Frontenac pour leur proposer les satisfactions qu'ils voudroient Leur faire, touchant la mort d'Annehax, qu'il ne se rebutoit point de leur remonstrer d'y bien penser et de faire consideration sur les biens qu'apporte la paix et sur les maux que cause la guerre quand elle est une fois allumée et Les a remis à Lapres disnée pour en venir conférer encore plus particulièrement.

*Le 19<sup>e</sup>. aoust 1682*

Les Kiskakous au nombre de trois de leurs principaux Sçavoir Noncheka Oneské, et Assougoisa, Les hurons au mesme nombre sçavoir Souaia dit LeKat, Ondahiastechen, la Langue bruslée, et Oskouendeti. Le Coureur et les deux Miamis qui devoient se trouver lapres disnée precedente en audience par terre et secrette dans la chambre de Mons<sup>r</sup>. le Comte ny estant venus que le lendemain 19<sup>e</sup>. aoust Mr le Comte leur a fait entendre par Mr de St. Paul aux premiers et derniers, et par Mr Le Moine aux autres, qu'ils estoient en lieu ou ce qui se diroit seroit tenu secret, de sorte que chacun d'Eux pouvoit en assurance dire son avis et s'expliquer en toute liberté sur les affaires pressantes, en les conviant de

resoudre ce qu'ils pretendoient faire pour la reparation du meurtre d'Annehat, Et après quelque tems d'entretien particulier entre ces huit deputez, Noncheka a tout de nouveau desclaré qu'ils ne pouvoient faire rien de plus que ce qu'ils avoient fait, que les Hurons avoient porté des Colliers de leur part à Sonnotouan pour enterrer cette affaire que les Iroquois n'avoient fait aucune satisfaction aux Miamis qu'ils avoient tué en quatre différentes occasions. Qu'il ne seroit pas de la justice ny de la bonté qu'a toujours eu Onontio pour ses enfans de les laisser esgorger sans leur permettre de se deffendre; qu'ils estoient resolu de faire voir aux Iroquois qu'ils n'avoient souffert leurs Insultes que par le respect qu'ils avoient toujours eu pour Onontion qu'ainsy ils le prioient de ne leur plus tenir les bras liez et de considérer qu'une guerre ouverte leur seroit moins préjudiciable parce qu'elle les obligeroit de se tenir sur leur garde que l'État où ils estoient ne leur permettoit pas de prendre aucunes précautions.

Alimahoué Capitaine Miami a appuié le mesme sentiment avec encore plus de force et les hurons quoy qu'ils ne s'estoient pas expliquez si fortement ont neanmoins déclaré par Souaiac qu'ils ne se sépareroient point ny des uns ny des autres et demeureroient unis aux Kiskakous contre les entreprises des Iroquois.

Mr le Comte voyant par ces sentimens unanimes que les affaires ne prenoient pas le train de s'accommoder leur a témoigné la peine qu'il en avoit, et que comme Père Commun des Outavois et des Iroquois, Il devoit luy être bien sensible de voir ses enfans les uns contre les autres se vouloir faire la guerre, qu'il auroit fort souhaitté qu'ils eussent voulu se donner patience, et se fussent résolu à offrir quelques satisfactions aux Iroquois dont il auroit taché de les faire contenter dans l'entr'vue qu'il ne leur avoit marquée au fort frontenac qu'à cet effet; Et que le Grand Onontio de France qui croioit icy en paix tous ses enfans ne seroit pas content qu'ils la voulussent rompre.

Nonteka et Alimahoué ont reparti que ce ne seroit point leurs nations qu'on en pourroit accuser, qu'il y avoit trop longtems que les Iroquois les faisoient souffrir, et qu'il fal-

loit qu'ils se vangeassent, en réitérant leurs instances à Onontio de leur en accorder la liberté parce qu'ils estoient résolus à la guerre. Mais Mr le Comte leur a desclaré, qu'il ne pouvoit la leur permettre qu'aux conditions de la faire seulement en leur pays pour en repousser ceux qui voudroient en ennemis les y attaquer sans consentir qu'ils allassent les chercher chez eux, et dans leurs villages de sorte que si l'Iroquois continuant d'avoir l'esprit mal fait vouloit les attaquer et molester, il n'empeschoit pas qu'ils ne se deffendissent, et qu'il ordonneroit mesme aux François qui sont dans leur pays, de se joindre à eux pour le repousser et l'en chasser, Mais qu'il leur deffendroit de les suivre pour l'aller tirer dans sa cabane, ou ailleurs jusques à ce qu'il en eust donné avis au Grand Onontio de France qui luy envoieiroit l'année prochaine ses ordres Et luy feroit scavoir de quelle manière il desiroit qu'on en usast pour châtier l'Iroquois.

Cependant que le meilleur Conseil qu'il pouvoit leur donner pour le présent estoit de vivre en bonne union et correspondance les uns avec les autres, principalement les Kiskakous et les hurons qui estoient voisins et de se fortifier chacun dans leurs villages, afin de s'y deffendre et de s'entresecourir mutuellement contre ceux qui entreprendroient de venir les y attaquer, Qu'ils devront faire couvrir le Collier par toutes les nations Outaouaises chez les Nipptingues, les gens du Sable, Les Outaouae Sinagos, Les Malomenis, Les Poux, Les Puans, Les Sakis, Les Nokets, Les Outagamis, Les Kikapoux, Les Illinois, Les Miamis, Les Maskontens pour les avertir d'estre sur leur garde, et de la résolution dans Laquelle ils estoient de résister aux Insultes et aux hostilités de l'Iroquois et de l'Alliance qu'ils auroient faite pour cela avec les Miamis.

Qu'il avoit à les avertir d'une chose, qui est que le grand Onontio de France estimant la franchise et la valeur avoit une aversion mortelle contre ceux qui usoient de fourbe et d'infidélité contre Leurs Alliez et ne pardonnoit jamais aux traîtres, de sorte que si quelque nation d'entr'eux étoit assez lasche pour trahir ses frères et sous prétexte d'alliance et d'amitié les livrer à l'Ennemy commun Comme le Grand Onontio estoit le maitre de toute la terre, Il envoieiroit les or-

dres pour les poursuivre en tous pays, et du monde autant qu'il en faut pour les y enlever et les punir plus rigoureusement qu'on ne faisoit ses plus cruels ennemis.

Ainsy pour les obliger à se tenir bien unis et vivre en bonne intelligence, Mr le Comte a fait des présents à ces trois Nations, en disant au Miami de se souvenir de son alliance et destre le Lien de la réunion des Hurons avec les Kiskakous.

*Le 20<sup>e</sup> aoust 1682*

Le Jeudy 20<sup>e</sup> Aoust Les chefs de ses trois Nations estant prests à s'embarquer vinrent le matin prendre les lettres dont Mr le Comte leur avoit dit la veille qu'il les chargerait pour rendre aux Pères Jésuittes qui sont en mission dans leur pays, auxquels il donnoit avis des résolutions prises dans les Conférences qu'il avoit eues avec eux, Et envoioit des ordres de ce que les françois avoient à faire en Cas de rupture.

Et après que ces chefs luy eurent tous de nouveau témoigné leur joie d'estre en liberté de se deffendre et promis de se tenir toujours bien unis, ils prièrent Onontio de Leur donner le plan des forts qu'ils avoient desseïn de faire dans leurs villages aussy tost qu'ils y seroient de retour, ce que leur ayant fait faire à l'instant et deslivrer il Leur recommande et leur fit promettre que quand mesme en s'en retournant ils rencontreroient des Iroquois sur leur route, ils ne Leur feroient aucune hostilité. Après quoy ils partirent plus satisfaits qu'ils n'avoient paru l'estre aux voyages des années précédentes, Et assurent Onontio qu'ils prièrent les Pères de n'ouvrir point Leurs Lettres pour en desclarer le secret qu'en présence des députez de toutes les Nations Outaouaises, qu'ils inviteroient de se trouver à la lecture, afin destre mieux instruits des Intentions d'Onontio et de pouvoir mieux s'y conformer (1).

---

(1) Archives de la province de Québec. La réponse du gouverneur de Frontenac aux paroles du délégué des Cinq Nations a été publiée dans le *B. des R. H.*, vol. XXXIII, p. 681.

## L'HONORABLE ADAM LYMBURNER

Les Anglais n'oublient jamais le but pratique. Avec l'armée de Wolfe qui fit passer le Canada sous l'allégeance britannique se trouvaient un bon nombre de marchands, de négociants, de petits boutiquiers, que le sort n'avait pas favorisé en Angleterre et qui espéraient refaire leur fortune dans un pays nouveau.

John Lymburner, originaire de Kilmarnock, Ayrshire, fut un de ceux-là. Il s'établit à Québec où son intelligence, sa connaissance des affaires et son honnêteté lui permirent d'amasser une jolie fortune. En 1770, son jeune frère, Adam Lymburner, était venu le rejoindre à Québec. Cinq ans plus tard, John Lymburner abandonnait son commerce à son frère et s'embarquait pour son pays d'origine où il voulait aller jouir de la fortune qu'il avait si rapidement amassée. Le vaisseau qui le transportait en Angleterre périt corps et bien et on n'en entendit plus jamais parler.

Disons, en passant, que John Lymburner avait été au nombre des "intelligents" grands-jurés qui, en octobre 1764, dénoncèrent l'existence de la population catholique au Canada comme un désordre social, "as a nuisance."

Adam Lymburner continua et augmenta les affaires de de son frère.

En 1775, Lymburner se montra plus prudent que brave. Lorsque les Américains vinrent mettre le siège devant Québec, le gouverneur Carleton n'ayant presque pas de troupes régulières à sa disposition, eut besoin du concours de tous ceux qui pouvaient porter une arme.

Le 22 novembre 1775, Carleton ordonna à tous ceux qui ne voulaient pas prendre les armes de sortir de la ville. Plusieurs marchands anglais, Adam Lymburner en tête, se retirèrent dans l'île d'Orléans, à Charlesbourg et dans d'autres paroisses. Tous ces braves négociants, remarque Garneau, attendaient le résultat de la lutte pour crier: "Vive le roi"! ou "Vive la ligue"!

Il n'est que juste d'ajouter que c'est Graneau qui parle ici. On a nié la conduite déloyale de Adam Lymburner en 1775. Nous ignorons où Garneau a pris ses renseignements

au sujet de la retraite de Lymburner à l'île d'Orléans ou à Charlesbourg pendant que les troupes du Congrès Américain attaquaient Québec.

Le 16 mai 1788, Lymburner parut à la barre de la Chambre des Communes. Il parla au nom des Canadiens et des Anglais du Canada désireux d'obtenir une Chambre d'Assemblée.

Les *Documents relatifs à l'histoire constitutionnelle du Canada* de MM. Shortt et Doughty contiennent une longue note au sujet de l'entrevue de Lymburner avec les membres de la Chambre des Communes (2<sup>ème</sup> éd., vol. II, p. 935).

Lorsqu'il fut connu au Canada que le gouvernement anglais voulait diviser la province de Québec en deux provinces séparées et leur donner les noms de Haut-Canada et de Bas-Canada, les esprits s'agitèrent beaucoup. Les Anglais de Québec étaient entièrement contre ce projet puisqu'il les mettrait en infime minorité. Ils déléguèrent de nouveau en Angleterre Adam Lymburner pour tâcher de faire retirer ce projet de loi. Lymburner lut à la barre de la Chambre des Communes le 23 mars 1791, un long mémoire.

On peut consulter à ce sujet l'*Histoire du Canada* de Garneau (4<sup>e</sup> édition, vol. III, p. 71).

Ce mémoire a été publié dans le *Canadian Review*, de Montréal, en 1826.

Le 24 décembre 1791, les marchands de Québec se réunissaient au Merchant's Coffee House et adoptaient unanimement la résolution suivante :

“ That the thanks of the citizens now assembled, be given to Adam Lymburner, Esquire, for his activity, zeal, and unwearying application, during his agency and mission from this province, to Great Britain, in maintaining and supporting the petition of 1784, for a representation of the people, as a constituent part of the government of Canada, to the King and parliament of Great Britain. ”

Lorsqu'en 1823, MM. Papineau et Neilson furent députés en Angleterre ils rencontrèrent M. Lymburner. Celui-ci leur avoua qu'il avait changé d'idée au sujet de la division du Canada en deux provinces.

Garneau parle longuement de l'entrevue de MM. Papi-  
neau et Neilson avec M. Lymburner en 1823 (4ème éd., vol.  
III, p. 240).

M. Lymburner avait été appelé au Conseil exécutif le 16  
septembre 1791.

M. Lymburner mourut à Londres, où il vivait depuis  
plusieurs années, le 10 janvier 1836, à l'âge avancé de 90  
ans. Il demanda à être enterré dans l'église Saint-George, à  
Bloomsbury, à côté des restes de son ami Alexandre Auldjo,  
qui lui-même avait longtemps vécu à Québec.

P.

---

#### FLORIMOND DE LA CHESNAIS, SIEUR DES PINS

---

Le 27 octobre 1667, Florimond de la Chesnais, écuyer,  
sieur des Pins, cadet dans la compagnie du sieur de Maximy  
(sic), capitaine au régiment de Carignan, comparait devant  
le notaire Romain Becquet, à Québec, et reconnaissait  
devoir bien et justement à Charles Roger, sieur des Colombiers,  
la somme de deux cent vingt livres tournois, argent de  
France, pour pareille somme que le dit sieur des Colombiers  
lui avait prêtée à son besoin et nécessité.

Florimond de la Chesnais, sieur des Pins, à la veille de  
s'embarquer, s'engageait de remettre cette somme de deux  
cent vingt livres aussitôt arrivé en France.

Encore un officier de Carignan que nous ne connaissons  
pas. Le nom de cet officier n'est pas mentionné par M. Sul-  
te dans son étude sur le régiment de Carignan.

P.-G. R.

---

#### QUESTION

---

On désire connaître le père et la mère de Benjamin Bé-  
gin marié entre 1800 et 1820 avec Marie Noël; de même ses  
grands-parents jusqu'à la rencontre avec le *Dictionnaire*  
Tanguay.

Même question pour Basile Côté marié vers le même  
temps à une demoiselle Giasson (ou Chiasson).

R. O. P.

LETTRE DU MINISTRE AU GOUVERNEUR DE  
BEAUHARNOIS (31 MAI 1743)

—  
A Versailles, le 31 mai 1743.

Le compte que vous me rendites en 1741 de ce qui s'estait passé entre les Sauvages Scioux et Renards, m'ayant fait soupçonner qu'ils ne cherchaient les uns et les autres à se lier ensemble, je vous marquay par ma depesche du 20 avril de l'année dernière de ne rien négliger pour empêcher une reunion si dangereuse. Ces soupçons ne se justifient que trop. Je vois en effet par une lettre de M. de Bienville du 4 février d<sup>er</sup>. que le Sr. de Bertet, major commandant aux Illinois, l'a informé que les voyageurs arrivés de Canada dans l'automne précédent, lui avaient raporté que les Scioux non contens d'avoir violé la paix qu'ils estaient allés vous demander eux-mesmes avaient encore mis les Renards dans leur party pour entreprendre quelque chose de nouveau contre les Français, et que les Salis n'ayant pas voulu prendre part dans cette ligue, s'estaient entièrement separés.

Quoique ces nouvelles puissent n'estre pas entièrement fondées cependant la conduite qu'ont tenue les Scïous, leur caractère turbulent, et l'esprit de vengeance dont il est à croire que Les Renards sont encore animés contre les Français demandent que vous preniés les plus justes mesures pour estre informé exactement de ce qui se passera par rapport à eux, et pour prévenir les inconveniens d'une pareille ligne, supposé qu'elle ayt lieu, S. M. ne peut que s'en rapporter à vostre zèle et à vostre prudence, sur les precautions que vous croirés devoir mettre en usage pour y parvenir.

Vous avés esté jnformé des bruits qui S'estaient repandus d'une intelligence entre les Jllinois et les Chicachas, et des mouvemens qu'on prétendait que les premiers avaient fait à cette occasion dans le Poste. Par le compte que le Sr de Bertet a rendu sur cela à M. de Bienville, il parait que ces bruits n'avaient d'autre fondement que quelques discours tenus par un chef sauvage, auxquels la conduite des Illinois n'avait point donné lieu, et que cette nation pour dissiper la mauvaise opinion qu'on pouvait avoir conçue de sa fidélité avait fait

en dernier lieu un armement contre les Chicachas, lequel à la vérité n'avait pas eu un grand succès, les ennemis ayant pris la fuite à la vue du party qui avait esté formé, en sorte qu'ils n'ont perdu dans cette occasion que leurs chevaux et leurs bagages.

Suivant le compte que M. de Bienville m'a en mesme tems rendu de ce qui regarde les Chicachas, jl y a lieu de croire que fatigués par les pertes continuelles qu'ils font ils prendront enfin le party d'abandonner leurs terres pour se retirer du costé de la Caroline. Il m'a mesme informé qu'une partie de la nation en avait pris la route, et que le surplus n'estaient retenu que par le chef de la nation qui a le plus contribué à l'engager dans la guerre qu'elle est obligée de soutenir. Quoiqu'il en soit il convient, ainsi que je vous l'ay deja marqué par une autre depesche, que vous continuiés d'engager les nations de Canada à faire de nouvelles entreprises contr'elle, à moins que sur les nouvelles que vous recevrés de M. de Vaudreuil, il ne fut necessaire de les faire suspendre.

Je suis pft. (1)

---

LETTRE DE CHARLES-MICHEL DE SALABERRY  
A SON PERE, L'HONORABLE LOUIS  
DE SALABERRY

---

I was made Lieutenant the 25th August 94. I saw my name in the English papers removed from the 60th Regt to His Royal H. Prince-Édward's Regt. I am so far lucky as to be pretty well liked by Governor Hamilton, whom I have heard you speak so much of and who is in this island.

I find that Lord Dorchester has left Canada, and that General Prescott is to go there. I know him perfectly well. I had the honour of serving against the French at Guadeloupe under him, and was at the evacuation of Fort Matilda. I begin to know something of war. I have marched against the French two or three times (2).

---

(1) Archives de la province de Québec.

(2) Lettre écrite de Saint-Dominique en 1797. Archives du Canada, à Ottawa.

LETTRE DU LIEUTENANT MAURICE DE SALA-  
BERRY A SA SOEUR, ADELAÏDE DE  
SALABERRY

Bagnor Barracks

Sussex 1<sup>er</sup> Janv. 1806.

Ma chère Adélaïde,

J'ai été bien longtemps à t'écrire, mais tu ne dois pas l'imputer à ma négligence, car je t'assure que je n'en serais jamais capable envers une soeur aussi tendrement aimée que toi. Reçois, ma chère Adélaïde, mes plus sincères remerciements pour les lettres que tu m'as écrites, ainsi que pour toutes les marques d'amitié que tu m'y témoigne, la plus vive émotion a été une réponse à tous ces sentiments d'affection, qui sont plus que partagés par un frère qui aura toujours la plus sincère et vraie amitié pour tous vous autres. Oui, ma chère Adélaïde, sois sûre que rien ne pourra changer ces sentiments, gravés dans mon coeur depuis l'enfance. Les lettres parties à la fin d'octobre de Québec nous sont parvenues le 8 décembre. Tous les bâtiments partis depuis nous ont eu les plus beaux passages du monde, les longs et infâmes passages ne sont faits que pour nous autres.

J'espère que nous aurons bientôt les réponses aux lettres que nous avons écrites de Londres, aussi à celles d'Écosse que vous avez dû recevoir par Halifax à moins que quelques mauvais génies ne s'en soient encore mêlés. Comme tu vois, ma chère Adélaïde, dans le militaire on est jamais sûr de rien, nous nous attendions à passer l'hiver en Écosse mais point du tout, nous voilà au sud de l'Angleterre. Nous n'avons pas perdu au change. Il y a la plus grande différence du monde entre L'E. et cette partie de l'Angleterre quant au climat, mais malheureusement il n'y a de société qu'en été, ce qui rend cet endroit tout à fait ennuyant l'hiver. Nous sommes dans des casernes absolument isolées, entre deux petits villages, et à une petite distance de beaucoup de belles bâtisses pour les personnes qui viennent passer l'été ici. Chichester est la ville la plus voisine de nous (7 milles). Nous avons reçu des invitations pour aller aux bals (en payant,

bien entendu) mais je ne sais pas si j'irai; éloigné de vous autres les amusements me sont devenus tout à fait indifférents. Tu as dû voir par nos lettres combien le colonel et madame Hardyman avaient eu d'honnêteté pour nous autres. Ils les ont continuées jusqu'à la fin. Le colonel est changé de régiment, il est à présent dans le 17<sup>e</sup> et doit bientôt partir pour les Indes. Je t'assure que nous avons été fâchés de le perdre. Nous étions là absolument comme chez nous, y prenant le thé presque tous les soirs, et y recevant tous les jours plus de politesses. Le capitaine O'Hara a aussi eu beaucoup d'attentions pour nous autres. Il est nommé aide-de-camp au général Bayer qui va *comt* en chef aux Iles. Le capitaine doit aller en Canada quelquetems après son arrivée aux Iles. Nous n'avons encore aucunes nouvelles de notre second *Baton*. Seulement nous savons qu'il doit revenir en *Angre*. On croit que le 1<sup>er</sup> Bat. restera encore longtems dans les Iles. Je n'ai encore que trois lieutenants sous moi dans le 2<sup>nd</sup> de manière qu'avant que je sois dans le 1<sup>er</sup> il sera sans doute revenu en Europe. Ils ont perdu dernièrement, près de deux cens hommes en très peu de tems; mais pas un seul officier. Vous avez sûrement été satisfaits de la manière dont le duc et madame nous ont accueillis, je crois vous avoir dit que *Mad.me* nous avait donné à chacun une ceinture. Le duc nous a très fortement recommandés au colonel Danser, qui commande le 3<sup>me</sup> Bat. et outre cela il nous a fait mettre dans la compagnie des Grenadiers que j'ai le plaisir de commander depuis près de trois mois. Chevalier la paye. Tu peux t'imaginer quelle joie nous avons eu en apprenant cette bonne nouvelle, et les deux épauettes ont été la première chose à quoi nous avons pensés. Nos deux jeunes cousins sont à Londres, où ils doivent rester un mois, après quoi ils yront à l'île de Wight. Ils viendront nous voir avant, avec Salaberry, et je crois que nous les accompagnerons jusqu'à l'île de Wight, où nous aurons le plaisir de voir Mr et Mme Nixon, le capitaine Formeret, et Germain, qui, dernièrement, a eu une lieutenance. En arrivant à Londres j'ai fait raccommo-der ton bracelet, mais en allant de Leith à Stirling, le mouvement de la voiture l'a encore gâté; il sera encore raccommo-dé et je te l'enverrai ce printems.

Je te prie, ma chère Adélaïde, d'embrasser maman pour moi, et de l'assurer du sincère et éternel attachement de son affectionné et tout dévoué fils. J'ai appris avec la plus vive satisfaction que la santé d'une mère si chère était rétablie. Présente mes très humbles respects à Mr et Mad. Shekleton, dit mon cher et ma chère *assurément*, chez Mr Labruère, Mad. McNider, Lemaistre, en particulier à Mr et Mad. de Rouville, Respects et..... à Marion, si elle veut le permettre, donne-lui bien des pinsades de ma part. Demandes-lui comment vont les affaires avec le *Petit bonhomme*, et si cela va bientôt se *conclure*. Outre tout cela dis à mon aimable cousine qu'elle ne tient pas encore la *robe*, les voyages ont tellement épuisé la pauvre bourse de son pauvre cousin, qu'il craint bien d'être obligé de remettre à un *tems futur* l'accomplissement de sa promesse (1).

---

## LES DISPARUS

---

*Pierre-Grégoire de Gardies de la Baume de Saint-Romme* — M. de Saint-Romme était lieutenant en pied en France, lorsqu'il passa en Canada, en 1757, avec les recrues qui avaient été embarquées sur le *Robuste*, mais faute de l'emploi qu'on lui avait fait espérer, il s'en retourna aussitôt. Malgré les félicitations qu'il reçut sur sa belle conduite dans l'action du *Robuste*, lorsqu'il avait été attaqué par les Anglais, il n'obtint encore que des promesses et c'est sur la foi de ces promesses qu'on le retrouve en Canada, en 1758, lieutenant de cavalerie. Tanguay (VII, 233) commet la même erreur que notre *Journal* en le disant capitaine. Il repassa en France, lieutenant. D'après l'État des Pensions (III, 378), il obtint une pension en 1762 pour services rendus en qualité de lieutenant des troupes en Canada. Cette même liste nous apprend qu'il s'appelait Pierre-Grégoire de Gardies de la Baume de Saint-Romme. On ne s'en étonnera pas puisqu'il était de Bergerac et, par conséquent, cadet de Gascogne (Aegidius Fauteux, *Rapport de l'archiviste de la province de Québec* pour 1920-1921, p. 215).

---

(1) Archives du Canada, à Ottawa.

LETTRE DE L'HONORABLE LOUIS DE SALABERRY A SA FEMME

A bord de la *Madona*, près d'arriver à Douvres

23 oct *bre* 1784.

Chère et tendre amie,

Je ne puis t'écrire que deux mots, mais j'espère qu'il ne faut pas tant de choses pour t'assurer de ma vive et inaltérable tendresse. Je t'écris encore à bord du vaisseau, mais nous sommes tout près de passer devant Douvres. Le capitaine m'a promis de m'y faire mettre à terre. Je suis dans une précipitation horrible pour faire ranger tout mon équipage. Il faut pourtant bien que je te dise que je jouis d'une santé parfaite. Elle n'a été altérée qu'une seule fois vers le milieu du voyage par un gros rhume de cerveau et poitrine qui m'a fait perdre la voix pendant deux jours. Pour le mal de mer il ne m'a causé que de grands maux de tête sans vomissemens, comme dans mes premières traversées. Nous nous étions flattés bien à tort que j'aurais un beau passage. Il n'y en eu point d'aussi long, je crois, dans cette saison; puisque c'est aujourd'hui le 23<sup>e</sup> d'octobre et que nous sommes partis le 1<sup>er</sup> de *Sbre*. D'abord un vent constamment favorable nous a amenés près des côtes d'Europe: ensuite trois semaines continues de vent contraire nous ont retenu à louvoyer toujours sans pouvoir entrer dans la Manche. Le 24<sup>e</sup> et 25<sup>e</sup> *Sbre* nous avons essuyé le fameux coup de vent de l'équinoxe dans toute sa force. Mais, heureusement pour nous, nous étions en pleine mer et dans un excellent vaisseau. Sans parler des gros vents, nous avons essuyé deux ou trois autres tempêtes, dont une des plus furieuses. Pendant les premières, le pauvre petit Duchesnay a été si malade qu'il ne les a senties que dans son lit. Depuis longtems nous avons toujours eu un temps superbe excepté le vent. Enfin je n'ai que faire de te faire ici un journal, parce que j'en ai un bien en ordre que tu verras à mon retour. Plût à Dieu, chère amie, pouvoir te le faire lire bientôt. Je vois bien qu'on ne peut pas mourir d'ennui puisque j'ai encore le plaisir de t'écrire. Embrasse mille fois

nos chers enfants. S'ils pouvaient sentir combien ils me sont chers, qu'ils me plaindraient d'essayer une si cruelle absence. On est bien malheureux quand on a le coeur tourné d'une certaine façon. Dieu seul sait comment j'ai eu le coeur déchiré par des souvenirs trop chers. Ma bien aimée, sur toutes choses au monde, aye soin de ta santé et ménage-là précieusement pour un époux qui ne cessera jamais de t'adorer. Embrasse et caresse bien pour moi mon petit Maurice et ma grosse, sans préjudice du fils aîné. Le cher enfant, dis-lui bien que je lui recommande de ne pas faire enrager sa maman, et que je lui apporterai de jolies choses. Mille tendres amitiés à mes soeurs. Elles savent assez la place qu'elles ont dans mon coeur. Assure Mme Hertel de mon très humble respect. Assure Mme d'Albergati de tout mon sincère attachement. Fais mes compliments et amitiés à tous mes amis. Mes respects à Mr Renault. Dis à Duchesnay que son fils s'est extrêmement bien comporté et fait aimer généralement. Le pauvre enfant a beaucoup souffert de son accident dans les gros tems. Il est très bien à présent. Il assure de son respect et amitié Mr et Mme Duchesnay, et ses soeurs. Je te prie de leur faire bien des compliments de ma part. Dis à Mme Duchesnay que je n'oublierai pas la montre. Bonjour, chère mignonne. Porte-toi bien, toi et toute ta petite race, si tu veux que je sois heureux. Je t'embrasse de toute mon âme et suis avec le plus parfait attachement qui fût jamais.

Ton fidèle époux,

Salaberry

Le lord Bethaven, et le capitaine Churchill me chargent de leurs respects pour toi. Ils ont eu l'un et l'autre beaucoup de politesse pour moi et c'est mylord qui me rend le service de te faire passer cette lettre. Un jeune officier nommé Mr Newton me prie que je tâche (puisque j'écris) de faire savoir au jeune Cox, officier d'artillerie à Québec, qu'il arrive en très bonne santé. Mr Cox et lui sont cousins germains. Tu pourras lui faire dire cela par quelqu'un à Québec (1).

---

(1) Archives du Canada, à Ottawa.

LETTRE DE FRANÇOIS-LOUIS DE SALABERRY A  
L'HONORABLE LOUIS DE SALABERRY

Sterling, Scotland, 28<sup>e</sup> sepbre 1805.

Mon très cher papa,

Nous voilà enfin arrivés à notre régiment, à Sterling, et j'espère que nous y resterons quelque tems parce que c'est un endroit très peu dispendieux. Le colonel Hardyman qui commande la garnison a été très poli envers nous ainsi que Mme Hardyman. Les officiers ont l'air de très bons garçons, aussi il faut espérer que nous serons très bien avec eux. Le capitaine O'Hara nous a fait beaucoup d'amitié, il a eu la complaisance de chercher des logements pour nous, que nous payons assez bon marché, 16 chelings par semaine, les chambres toutes arrangées, draps pour lits, nappe pour déjeuner, tasses, enfin tout ce qu'il faut pour le ménage, cela fait que nous n'aurons pas besoin d'acheter rien du tout de ces choses-là, fort heureusement parce que tout l'argent que j'ai reçu après toutes dépenses d'uniforme, dépenses à Londres où nous avons restés 25 jours, voyage de là à Leith, et d'Edinburgh à Sterling, mais ceci est très peu de chose, j'ai payé que deux guinées de Londres à Leith qui est à deux milles d'Edinburgh. La nouvelle ville est vraiment superbe, presque bien bâtie. Je vous assure, mon très cher papa, que tout cela est superbe, mais j'aimerais beaucoup mieux être dans notre vilaine ville de Québec, et avoir le bonheur de jouir de votre société. Je ne saurais exprimer la peine que j'ai eue de laisser la famille; mais quand je pense que je pourrai être de quelque service à la famille dans quelques années, cela me fait un peu oublier l'ennui. J'espérais avoir assez de paye pour avoir le vrai plaisir d'en partager avec vous, mon cher papa, il m'est justement resté un dixième de louis. Nous n'avons pas heureusement l'uniforme brodé, celui que nous avons est pareil à notre uniforme du Royal Canadien excepté qu'il n'y a pas de nervure blanche, les épées sont différentes — elles sont faites exprès pour les Royaums — le tout nous a coûté à chacun £ 12-15 sterling, outre les habits noirs que nous avons fait faire en arrivant, chapeau etc, £ 10, et quelques chelings pour commissions du 60<sup>e</sup> et du Royal et après

ceci il y a les dépenses de logement à Londres, mangeailles, comédies, curiosités, enfin c'est un pays terrible pour l'argent.

J'ai assez parlé de moi, il faut parler de la famille qui m'intéresse beaucoup plus que tout l'argent du monde, j'ai été comme vous pouvez bien le penser très content d'apprendre que vous vous portez très bien, ainsi que ma chère maman, à qui je vous prie de présenter mes plus tendres amitiés, si mes vœux étaient exaucés, mon cher papa, vous seriez très heureux. Nous avons reçu votre lettre depuis que nous sommes ici qui nous a faite un très grand plaisir, elle était sous l'adresse de S. A. R.

J'ai reçu la lettre d'Adélaïde et d'Hermine pour lesquelles je leur fais mille remerciements, je ne pourrai leur répondre par cette occasion-ci parce que le bâtiment ne va qu'à Halifax, et conséquemment les lettres iront en poste de là et comme cela vous coûterait trop cher j'espère qu'elles voudront bien m'excuser, elles peuvent être assurées que par la première bonne occasion j'aurai le plaisir de m'entretenir avec elles, je n'ai pas oublié ce que je leur ai promis.

Salaberry a eu six semaines de congé après trois semaines qu'il a été à Londres et je crois qu'il obtiendra fort aisément 4 autres. S. A. R. doit le faire mettre dans le 4<sup>e</sup> bataillon du 60<sup>e</sup> qui vient en Angleterre pour recruter, tous leurs hommes ont été mis dans le 1<sup>er</sup> Bn; cela fait qu'il n'a aucune chance d'aller aux îles pour un ou deux ans et même plus. Nous n'avons pas vu les princes françois. Mme de St Laurent nous a dit que c'était inutile d'y aller que nous ne les verrions pas; mais malgré tout cela Salaberry devait y aller. Son A. R. le duc de Kent nous a vraiment reçu comme ses frères et ses intimes amis, avec un air de bonté, d'affabilité, et d'amitiés; enfin il est impossible d'être mieux reçu que nous l'avons été, il a souhaité nous voir en uniforme, et pour cet effet il a fixé un jour, il nous a fait apporter nos uniformes tout complets et nous avons eu l'honneur de nous habiller dans sa dressing room, il nous a fait couper les cheveux par son perruquier et nous avons mis sa robe de chambre pour ceci et accomodage. Vous voyez, mon cher papa, qu'il n'y avait pas d'étiquette du tout seulement qu'une amitié

cordiale. Mme de St-Laurent, qui est la femme la plus charmante du monde, a fait les choses on ne peut pas mieux—elle a été tout-à-fait honnête—elle nous a fait présent d'une ceinture militaire à chacun; elle nous a donnée espérance d'une compagnie. Je ne sais pas ce qu'elle entend, elle est toujours jolie, elle nous a faite mille questions sur le Canada. Elle m'a parlée de la chanson qu'elle avait fait (sur cette canaille). Les combats des officiers de milice font mourir de rire, c'est fort malheureux parceque tout cela fait tort aux Canadiens plus que l'on ne pense, le Sieur . . . . . est certainement un homme digne d'admiration. Nous avons vû le gouverneur le jour avant notre départ; il avait un air assez abattu. Je n'ai pas été du tout surpris de votre signature parceque cela ne pouvait être autrement, après tout il a eu beaucoup d'attentions pour la famille. Votre petit paragraphe du Bishop m'a fait un plaisir auquel je ne m'attendais pas. J'espère pourtant qu'il accrochera quelque chose; car je ne crois pas qu'il y ait quelqu'un qui le mérite plus que vous, nous n'avons pas vû le Bishop ny Mme Wolf — nous avons reçu les lettres de mes soeurs le jour avant notre départ; conséquemment nous n'avons pas eu le tems de les chercher. Bien des remerciements, mon cher papa, pour vos bons avis, vous pouvez être assurez que je ferai mon possible pour vous donner toute la satisfaction qui vous est si fortement dûe. Le capitaine O'Hara doit envoyer nos lettres à Glasgow pour le vaisseau, si vous pouvez avoir quelqu'attentions pour Mme O'Hara qui est à Québec, cela me ferait bien plaisir rapport à lui. Le colonel Hardyman nous a prié de ne pas l'oublier et de vous faire bien des amitiés. Le lendemain de notre arrivée nous avons diné chez lui, déjeuné le lendemain, enfin il nous a offert sa maison, nous sommes très heureux de nous trouver avec lui. Notre 4<sup>e</sup> bataillon vient d'être drafted dans le 3<sup>e</sup>. Je ne sais pas ce qu'ils veulent faire. Le Chateau de Sterling où sont les troupes est un endroit très fort, la vue est superbe — la rivière tourne comme celle de St-Charles, mais elle fait bien plus de tours, la vue est vraiment charmante.

Le 2<sup>d</sup> batn de notre régiment n'est pas encore arrivé, c'est le bataillon de Maurice, je suis dans le 3<sup>e</sup> qui est com-

mandé par le colonel Danser. J'ai reçu la lettre de mon cousin bien-aimé Duchesnay à qui je vous prie de faire mille remerciements pour son attention et bien des amitiés à Madame. Je lui répondrais bien, mais comme le capitaine O'Hara a la bonté de se charger de nos lettres, je serais fâché de lui faire payer la poste pour les envoyer. Je lui écrirai par une autre occasion ; que cela ne l'empêche pas de m'écrire, car il n'y a rien de tel que de recevoir des lettres de nos amis. Je lui demande seulement qu'il m'en écrive plus long. Je n'ai pas été bien malade dans la traversée et cela n'a été qu'à la mer. J'oubliais de vous dire que nous avons vu le colonel Muter à Londres quelques jours avant son départ et le nôtre. Il nous a très bien reçu, il a eu la complaisance de nous recommander en Écosse à quelqu'un de ses parents. Nous ne l'avons pas encore vû. Je n'ai rien de plus, mon cher papa, qu'à vous prier d'embrasser ma chère maman, et toute la famille, peut-être que Mr Dumouchel ne vous le permettra pas, mais enfin avec sa permission il le faut, ne frappez pas Mr Dumouchel au moins ? et comment vont les fusils, et M<sup>elle</sup> Kanauksausse. Mr D. me permettra bien de la prier de la caresser pour moi, pas trop fort, excusez mes folies, Mr l'officier.

Je vous ai écrit par le paquet du duc de Kent, par la maille de septembre. Parlant d'Édouard, S. A. R. le fera venir quand il aura quatorze ans pour le mettre à Woolwich, par conséquent il aura une commission vers 17 ans dans le génie, j'espère.

Je suis avec les sentiments de la plus tendre et sincère amitié, mon très cher papa,

Votre soumis et affectionné fils

Cher de Salaberry

P. S. Le colonel Danser croit que le 3<sup>e</sup> bataillon sera ordonné pour le continent, vous devez savoir qu'il y a une armée pour servir là. Le jeune Germain est à Limington, près de Portsmouth. Il est au dépôt du 60<sup>e</sup> et fait le service là.

Bien des respects et amitiés à ma tante, et à ses dames, ne m'oubliez pas chez le Cap<sup>ne</sup> d'Estimauville et fils, mille choses obligeantes à Mr Caron, amitiés à Montizambert, Bouchette, Mess<sup>rs</sup> Lévesque, Germain, Laforce, M<sup>me</sup> et

M<sup>elle</sup> McNider, Juchereau, si vous le voyez, de Lery la même chose que ce qu'ils peuvent avoir contre vous autres, enfin faites s'il vous plaît mes complimens à tous mes vrais amis, le docteur Blanchet et Mme, les officiers de milice, je vous prie bien mon cher papa de dire à Montizambert de faire mes amitiés à Beaujean. Ne m'oubliez pas non plus chez Mr Lagorgendière, Mr Hay. Maurice doit lui écrire pour lui parler de sa famille, il y a encore quelques-uns de sa famille en Écosse. Si j'ai oublié quelques-uns j'espère que vous voudrez bien avoir la complaisance de les mettre sur ma liste. Oh! j'oublie ma chère et mon cher Têtu. Je commande et paye une compagnie du *batn* où je suis. Cela me donnera quelque chose de plus. Maurice en commande une. Il ne peut pas en avoir le paiement n'étant pas de ce *batn*. J'espère, mon cher papa, que vous ne manquerez aucune occasion pour me donner de vos nouvelles, car vous savez que rien au monde ne m'intéresse plus que votre bonheur. J'ai fait faire un cachet à Londres qui est très bien gravé. Permettez-moi, mon cher papa, de vous l'offrir. Je l'enverrai par la 1<sup>ère</sup> bonne occasion. Adieu, mon perruquier m'attend. Je le paye assez bon marché 3/6 par mois. Il fournit la pommade et poudre et m'accommode 2 fois par jour. Il n'y a pas que cela qui m'empêche de continuer parceque je m'aperçois que le papier est fini (1).

---

#### BIBLIOGRAPHIE DE TADOUSSAC

---

Outre les *Relations des Jésuites* qui parlent de Tadoussac longuement, en plusieurs endroits, on peut consulter sur cet endroit en vogue:

*La mission de Tadoussac*, publiée en 1864.

*La Saguenay*, par Arthur Buies.

*Au royaume du Saguenay*, par J.-Edmond Roy.

*Labrador et Anticosti*, par l'abbé V.-A. Huart.

*Le tour du Saguenay*, par Damase Potvin.

*Tadoussac and its Indian Chapel*, par le dean Harris.

*Monographie de Tadoussac*, par l'abbé Georges Tremblay.

---

(1) Archives du Canada, à Ottawa.

DEUX LETTRES DU GOUVERNEUR FRONTENAC  
A M. DE BELLOMONT, GOUVERNEUR DE  
LA NOUVELLE-ANGLETERRE.

A Québec, le 8 juin 1698

Monsieur,

Monsieur le colonel Schuyler et Mr Delluis me rendirent il y a trois jours la lettre que vous m'avez fait l'honneur de m'écrire, par où je vois la disposition dans laquelle vous êtes d'entrer en bonne correspondance avec nous en conséquence de la paix qui a été conclue entre le Roi mon maitre et le Roy d'Angleterre.

Quoique je n'aie pas encore la confirmation du côté de France, j'en ai toujours usé avec tant d'humanité avec vos prisonniers que je ne ferai pas difficulté de remettre entre les mains de ces Messieurs, dans le peu de tems qu'ils ont à rester ici, ceux des Anglais ou Flamands que je pourrai faire ramasser dans tous les lieux de mon gouvernement et qui voudront bien s'en aller, comme je l'ai toujours fait dans le plus fort de la guerre, nonobstant les mauvais traitemens que le Sieur de Villieu, gouverneur, a reçus à Boston et plusieurs autres, contre le droit des gens et même des capitulations arrêtées.

Je suis persuadé, Monsieur, que vous n'approuverez pas le procédé, et que vous ne pourrez souffrir plus longtems qu'on retienne en ce lieu dans les chaines, le capitaine Baptiste, philibustier, qui y est traité avec beaucoup de rigueur.

J'ai appris depuis quelques jours qu'on avait renvoyé de Baston à Port-Royal, une partie des prisonniers que nous y avons; et je vous suis très obligé de ceux que Mess. Schuyler et Delluis m'ont ramené de votre part, quoiqu'ils soient en petit nombre; mais je ne puis comprendre que vous ayez pu charger ces Messieurs de demander le relâchement des Iroquois que nous avons parmi nous, en me promettant de faire rendre tous les français qui sont chez eux, puisqu'étant venus dès l'automne dernier pour parler de paix avec moi et m'ayant laissé un ôtage pour sureté de leurs paroles, c'est à eux à l'effectuer et à me ramener mes gens, s'ils veulent la conclure; et il serait inutile que vous vous donnassiez la peine

de vous en mêler, puisque ce sont des enfans désobéissans à leur père, qui ont toujours été sous la domination du Roi, depuis très longtems et avant même que les Anglais se fussent emparé de la Nouvelle York sur les flamands, les missions que nous avons eues depuis plus de quarante ans parmi eux, les garnisons que nous avons entretenues dans leurs villages, leurs enfans qu'ils m'ont donnés et que j'ai fait élever auprès de moi et beaucoup d'autres preuves étant des marques très certaines qu'ils ont toujours été sous la protection du Roi.

J'ai des ordres si précis là-dessus que je ne saurais les outrepasser que je n'en aye reçu de nouveaux et que les Rois, nos maitres, ne soient convenus, ou par eux ou par des commissaires qu'ils enverront sur les lieux, des difficultés qui pourraient s'y rencontrer; elles n'altéreront pourtant point, Monsieur, la bonne intelligence que je prétends entretenir avec vous. J'ai arrêté les Sauvages qui sont parmi nous, afin qu'ils ne fassent pas de nouveaux coups sur les habitations anglaises, sitôt que j'ai eu les premières nouvelles de la paix par le Sr Abraham, j'ai donné le même avis aux Abénakis et autres Sauvages du côté de l'Acadie; mais comme ils sont fort éloignés de moi et qu'on me mande qu'ils étaient entièrement irrités de ce qu'on ne leur a point renvoyé avec les français par le Port Royal, plusieurs de leurs chefs prisonniers à Baston, j'apprehende si vous ne les faites relâcher au plutôt que leur désespoir ne leur fasse entreprendre quelque acte d'hostilité qui pourrait nous donner du chagrin aux uns et aux autres.

Cela m'empêche aussi à leur égard de leur faire rendre absolument les prisonniers Anglais qu'ils ont parmi eux, ayant été plusieurs fois trompés sur de pareilles propositions de paix, et en ayant rendu en différens tems, sans en avoir pu retirer aucuns.

Je ne pouvais recevoir votre lettre par des personnes qui me fussent plus agréables que MM. Schuyler et Delluis qui m'ont paru des gens de mérite; l'envie qu'ils ont de vous rejoindre avant votre départ de la Nouvelle York, m'empêche de les retenir plus longtems ici.

Le Roi d'Angleterre ne pouvait envoyer dans ses provinces une personne qui put me donner plus de joie par la

réputation dans laquelle j'ai appris que vous étiez; ce qui m'engagera à apporter tous mes soins pour maintenir une bonne correspondance avec vous; étant disposé à vous assurer le plus souvent qu'il me sera possible, que je suis, avec beaucoup d'estime et de respect, Monsieur,

Votre très humble et très obéissant serviteur,

Le Cte de Frontenac

\* \* \*

Monsieur,

A Québec, le 21 7bre 1698

Je n'aurais pas été si longtems à envoyer chercher de vos nouvelles par des personnes de mérite et de distinction et à répondre aux honnêtetés qu'il vous a plu de me faire par MM. Schuyler et Delluis, si les vaisseaux que j'attendais de France fussent plutôt arrivés ici.

Leur retardement est la seule raison qui m'engage encore à remettre leur départ jusqu'au printemps prochain dans la crainte que j'avais que la saison étant aussi avancée qu'elle l'est, ne leur permit pas de pouvoir revenir avant que la navigation fut fermée.

Les dépêches que j'ai reçues de la Cour m'ont appris, comme de votre côté, vous avez pu le savoir que les Rois, nos maîtres avaient résolu de nommer chacun de leur part, des Commissaires pour régler les limites des pays sur lesquels doivent s'étendre leur domination en ces contrées, s'il s'y rencontrait quelques difficultés; ainsi, Monsieur, il me semble qu'avant que de me parler sur le ton que vous faites par vos dernières lettres des 13 et 22 août, que je viens de recevoir par ces MM. que vous m'avez dépêchés, vous auriez dû attendre la décision que les Commissaires en auraient faite et ne vous pas ingérer de vouloir traverser une affaire qui est déjà commencée et qu'on peut regarder comme domestique puisqu'elle est entre un père et des enfans que le premier tâche de ramener dans leur devoir par toutes sortes de voies, en commençant par celle de la douceur et étant résolu d'user de plus sévères en cas que les premières n'eussent pas d'effets.

C'est une chose que vous devez regarder comme entièrement séparée du traité de paix et d'amitié que les Rois, nos maîtres, ont faits ensemble et dans laquelle vous ne pouvez entrer sans faire connaître que bien loin d'employer toutes

sortes de moyens pour tâcher d'entretenir la bonne correspondance que leurs Majestés désirent que soit entre les deux nations. Il semblerait que vous cherchiez des prétextes pour donner atteinte aux traités de paix qui ont été conclus et dont je doute que vous fussiez autorisé par Sa Majesté Britannique; car pour moi, en voulant obliger les Iroquois à exécuter la parole qu'ils m'ont donnée avant qu'on sçût que la paix fut faite entre les deux couronnes et pour laquelle ils m'ont laissé des ôtages.

Je ne fais que suivre la route que j'avais prise et pour vous, vous vous détournez de celle que vous témoignez avoir embrassée pour conserver la bonne correspondance et union qui nous est si fort recommandée, en prétextant des prétentions qui sont toutes nouvelles et qui n'ont aucun fondement; car vous voulez bien que je vous dise que je suis assez bien informé des sentimens des Iroquois pour savoir qu'il n'y a pas une des cinq nations qui prétendit et voulut être sous la domination de l'Angleterre et que vous n'avez aucune preuve pour les en convaincre, au lieu que celles que nous avons et que l'on remettra entre les mains des Commissaires qui seront nommés pour examiner cette question seront si claires, si anciennes et si incontestables que je doute qu'on y puisse faire aucune réplique; ainsi, Monsieur, je suis résolu d'aller toujours mon chemin et je vous prie de ne point faire de démarches pour me traverser parcequ'elles vous seront inutiles et que toute la protection et le secours que vous me déclarez leur avoir déjà donnés et leur vouloir continuer contre les termes du traité ne me feront jamais beaucoup de peur et ne m'obligeront point à changer mes dessins, puisqu'au contraire ils m'engageront encore plutôt à les presser davantage.

Quelques suites funestes qu'ils puissent avoir ce sera vous qui en devez répondre et du côté du Ciel et du côté du Roy, votre maître, puisque vous serez seul la cause du sang qui se pourra répandre.

Vous voulez bien que je vous dise qu'on vous a mal informé lorsqu'on vous a dit que les Français et les Sauvages habitués parmi nous, avaient fait, cette année des outrages aux Iroquois.

Il est bien vrai que les Outawais et particulièrement les Algonquins ont fait un coup considérable sur Onnontagué, parce que cette nation aussi bien que les autres avaient déclaré ne vouloir faire aucune paix avec eux. Ils ont amené à Montréal cinq prisonniers qu'ils ont fait dans cette expédition, que j'ai retirés de leurs mains pour leur sauver la vie dans le dessein de les leur rendre lorsque les députés seraient arrivés pour faire leur paix avec moi, comme ils me l'avaient positivement promis, pour la mieux ménager entre eux et toutes les autres nations les plus éloignées qui sont sous la domination du Roi.

J'ai lieu de croire que si les Iroquois ne m'ont point ramené tous les prisonniers qui sont parmi eux, ne n'a été que parce que vous vous y êtes formellement opposé.

Lorsqu'ils se rangeront à leur devoir et qu'ils auront effectué leur parole, je leur rendrai ceux qui sont ici. Cela n'empêchera point de vous remercier du bon traitement que vous avez fait aux quatre derniers français que vous m'avez renvoyés.

Je m'étais assez expliqué au sujet des Sauvages de l'Acadie et j'ai toujours appréhendé que si on ne leur rendait au plutôt ceux de leur nation qui sont retenus prisonniers, à Baston de si mauvaise foi, ils pourraient former quelque entreprise sur votre colonie.

Je suis pourtant fâché du coup que vous me mandez qu'ils ont fait, ayant tué deux hommes à Hassile (?), c'est ce qui m'oblige d'envoyer présentement à ces Sauvages un second ordre pour leur faire cesser tous actes d'hostilités. Mais je vous prie, encore une fois, de leur faire renvoyer leurs gens sur lesquels vous ne m'avez fait aucune réponse.

Vous voyez que je vous parle avec autant de franchise et de liberté que vous faites dans vos dernières lettres, mais en continuant de vous protester qu'on ne peut être dans des sentimens plus sincères que je suis d'entretenir une bonne correspondance et amitié entre nos deux nations et que je serai toujours, autant que je le puis être,

Monsieur,

Votre très humble et très obéissant serviteur,  
Le Cte de Frontenac (1)

---

(1) Archives du Canada, à Ottawa.

## LE NOTAIRE FELIX TÊTU

Né à Saint-Thomas de Montmagny le 26 janvier 1769, du mariage de Félix Têtu et de Marie-Madeleine Vallée, il fit ses études classiques au séminaire de Québec, d'où il sortit en 1790. Il étudia ensuite la loi, et fut reçu notaire le 23 juillet 1795.

“ Au bout de trois années, dit M. J.-Edmond Roy, M. Têtu avait l'heureuse chance de compter parmi ses clients Henry Caldwell, un des hommes les plus affairés de son temps. Il devint dès lors l'homme-lige du grand seigneur, et ce dernier ne signa jamais un acte sans que son notaire attiré y eut mis la main. Cette bonne aubaine valut à Têtu les honneurs et la fortune. Il fit de l'argent et mena train de prince. On parle encore des beaux équipages que le notaire de Caldwell conduisait à travers les rues de Québec ” (1).

En 1797, M. Têtu se fit élire avec M. Louis Dunière pour représenter le comté de Hertford. Aux élections de 1800, ils cédèrent tous deux leurs sièges à MM. Michel Letellier et Louis Blais.

En 1809, M. Têtu tenta de nouveau la fortune politique mais cette fois dans le comté de Dorchester qui comprenait alors les comtés actuels de Lévis, Dorchester et Beauce. Il y avait deux députés à élire et quatre candidats se trouvèrent sur les rangs, MM. John Caldwell, Félix Têtu, Pierre Langlois et Jean-Thomas Taschereau. Ces deux derniers furent élus, le 23 octobre 1809. L'élection, paraît-il, s'était faite plus ou moins régulièrement. En tous cas, M. Têtu abandonna dès lors la politique pour toujours.

M. Têtu s'occupa aussi de milice. Capitaine, en 1804, du 1er bataillon de la ville de Québec; en 1813, il devint lieutenant-colonel du 2ème bataillon, et il conserva ce commandement jusqu'après 1825.

M. Têtu avait une clientèle nombreuse et fort à l'aise, mais s'il était excellent administrateur pour les autres, il ne l'était pas du tout pour lui-même. Il s'empressait de dépenser l'argent qu'il gagnait.

Le notaire Têtu décéda à St-Thomas de Montmagny le 14 octobre 1853, à l'âge avancé de 84 ans.

(1) *Histoire de la seigneurie de Lauzon*, vol. III, p. 298.